2 ᵉANNÉE — T. 4. N° 84. — 30 Octobre 1920.



La Documentation Catholique

LES QUESTIONS ACTUELLES, CHRONIQUE DE LA PRESSE, L'ACTION CATHOLIQUE et REVUE D'ORGANISATION ET DE DÉFENSE RELIGIEUSE réunies

Adveniat Regnum Tuum.

PARAIT LE SAMEDI (40 fascicules par an, plus les Tables semestrielles)
PRIX : Un N°, 0 fr. 60. — ABONNEMENTS : Six mois, 11 fr. ; un an, 20 fr. — Etranger, 12 et 22 fr.

BUREAUX : 5, RUE BAYARD, PARIS-VIIIᵉ. (Chèques postaux : *Maison de la Bonne Presse, Paris,* Cᶦᵉ *N° 1668.*)

Sommaire analytique

« LES QUESTIONS ACTUELLES » et « CHRONIQUE DE LA PRESSE »

Sociologie catholique. — **La crise de la production.** Leçon d'ouverture donnée à la Semaine sociale de Caen, par EUGÈNE DUTHOIT (*Chronique sociale de France*) : **322.**

I. *Objet de cette Semaine sociale : la production.* — Quelques constatations de fait. La crise actuelle de la production sévit dans les âmes des producteurs : 322.
II. *Le syndicalisme révolutionnaire :* la menace qu'il fait planer sur la production : 323.
III. *La mentalité ploutocratique peut-elle résoudre la crise?* : 324.
IV. *Ne séparons pas du producteur tout ce qui constitue l'être humain.* — Ce que le producteur humain doit à Dieu. Conséquences sociales de l'oubli du don de Dieu dans l'utilisation humaine des gains et loisirs. Le producteur membre d'une famille, d'une nation, de l'Eglise : 325.
V. *En quoi la psychologie et la morale interviennent dans la crise de la production.* — Action de l'homme sur l'homme. L'esprit d'équipe. L'opinion. L'esprit de famille. Juste salaire et production. Les mobiles nouveaux. « Tu travailleras à la sueur de ton front » : 327.
VI. *Conclusions.* — Vers une politique familiale. Vers l'organisation professionnelle. Vers l'évolution du salariat. Vers le règne de la tempérance chrétienne : 330.

Informations et Controverses. — **L'Eglise de France et les Associations cultuelles** (à propos d'un article paru dans la *Revue des Deux Mondes*). — **1° Lettre de S. Em. le cardinal de Cabrières, évêque de Montpellier** (20. 10. 20) : **331.**

Adhésion aux lettres de LL. EEm. les cardinaux Maurin et Andrieu.

2° Note de Mᵍʳ Gouraud, év. Vannes (23. 10. 20) : **331.**

Précarité et relativité des garanties offertes par les Cultuelles aux justes revendications de l'Eglise. Ce que serait aujourd'hui notre situation si l'on revenait aux Cultuelles. Ou un statut conciliable avec les droits de l'Eglise, ou un droit commun sortable.

A propos du Lord-maire de Cork. — **La grève de la faim considérée du point de vue moral** (R. P. J. GANNON, *Studies* de Dublin ; *Ami du Clergé, Revue du Clergé français, America*) : **333.**

Précisions préliminaires : moralité subjective et moralité objective ; juste condamnation ; bluff. La grève de la faim volontaire et jusqu'à la mort est-elle un suicide? L'enseignement de Suarez et le double précepte (positif et négatif) de la conservation personnelle. Enseignement identique de Lessius. Le précepte positif de la conservation personnelle ne tombe-t-il pas devant la charité à l'égard de millions de compatriotes? Moralité de la protestation de la faim chez les prisonniers politiques irlandais.

Lutte scolaire. — **Le Gouvernement déclare ne pouvoir entrer en relations avec des instituteurs publics catholiques** (A.-V. JACQUET, *Bulletin des Professeurs catholiques de l'Université*) : **336.**

Le droit d'intervention dénié aux « Associations confessionnelles ». La prétendue neutralité de l'Etat n'a rien à voir avec des démarches de caractère professionnel. Un « état-major » protestant et israélite dans le haut enseignement. Brimés à raison de leurs croyances, les instituteurs catholiques veulent conquérir le droit de se défendre.

Idées des adversaires. — **1° Le Pape, vrai vainqueur de la guerre** (PAUL CORBIN, *Ere Nouvelle*) : **338.**

« Jamais la Rome religieuse n'a été aussi puissante que maintenant, jamais ses relations diplomatiques et, partant, son action politique n'ont embrassé un aussi grand nombre de pays. »

2° Socialistes et radicaux. *a*) **Sur quel terrain les radicaux peuvent se joindre aux socialistes** (HUC, *Dépêche* de Toulouse) : **339.**

« Egale horreur pour la démagogie et pour le conservatisme. » L'émancipation du travailleur ne va pas sans lui imposer des devoirs.

b) **Pourquoi les socialistes extrémistes repoussent le concours des radicaux** (VICTOR MÉRIC, *Journal du Peuple*) : **340.**

La fin d'un Parti et sa déconcertante incompréhension du problème social.

Dossiers des revues. — **« Les illustrés pour enfants »** (R. P. DE PARVILLEZ) : **341.**

Un tableau d'ensemble : *a*) Illustrés bons et excellents à recommander. *b*) Illustrés honnêtes, mais neutres. *c*) Illustrés suspects ou médiocres. *d*) Publications mauvaises à éviter. — Publications chrétiennes et éducatrices. Un bon journal populaire : *Ma Récréation.* Pour nos petites filles : La *Semaine de Suzette.* Pour les jeunes gens : *Fils de France.* Un journal chrétien : *L'Ami des Enfants.* Les meilleurs journaux enfantins : l'*Etoile Noëliste* et l'*Echo du Noël.*

« L'ACTION CATHOLIQUE »

Vocations sacerdotales. — **Conseils à un recruteur de « petits prêtres »** (SEMPÉ, *Hostia*) : **346.**

Utilité des Associations de prêtres natifs de la même paroisse. — Le vœu et la tradition de l'Eglise. La correspondance spirituelle avec les séminaristes. Crises qui menacent les vocations : crise de la puberté, crise de la simplicité, esprit d'irréalité.

DOSSIERS de « LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE »

Statistiques officielles. — **Mouvement de la population en France au cours de 1919** (Rapport du min. Travail, *J. O.*) : **349.**

Tableau statistique (d'après les registres de l'état civil). — Considérations : balance des naissances et des décès (excédent de 217 181 décès contre 389 575 en 1918 ; comparaison avec divers pays) ; mariages (447 207 contre 177 822 en 1918) ; divorces (11 657 contre 8 121 en 1918) ; enfants nés vivants (403 502 contre 399 041 en 1918) ; gravité, surtout dans les campagnes, de l'état démographique de la France.

« LES QUESTIONS ACTUELLES » et « CHRONIQUE DE LA PRESSE »

La Crise de la Production et la Sociologie catholique [1]

LEÇON D'OUVERTURE DONNÉE PAR M. EUGÈNE DUTHOIT A LA SEMAINE SOCIALE DE CAEN (AOUT 1920)

L'an dernier, c'est à Metz, rentrée au foyer national, que la Semaine Sociale de France, renouant ses traditions d'avant-guerre, tenait sa XIe session. C'est là qu'elle eut l'honneur de recevoir, Monseigneur (2), votre très flatteuse invitation de poursuivre cette année, à Caen, sous votre patronage et votre juridiction, le travail qui l'associa dans le passé, du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest, à plusieurs provinces de France. Nous voici au rendez-vous que votre bienveillance nous a assigné, empressés de saluer en vous, dès l'aurore de la Semaine Sociale, le juge de la doctrine, le représentant du Vicaire de Jésus-Christ, le pasteur des âmes, qui a bien voulu augurer favorablement de la bonne influence qu'aurait dans son diocèse cette réunion d'hommes, venus pour étudier, à la lumière des principes catholiques, les phénomènes sociaux du temps présent. L'accueil que nous recevons ne nous surprend pas, nous qui connaissons la renommée à la fois savante et apostolique du siège épiscopal de Bayeux, et il fait de nous, Monseigneur, vos obligés, très désireux, avec l'aide de Dieu, de ne pas se montrer, dans leur travail, trop indignes de votre confiance et des traditions de cette cité. Nous sommes ici, au cœur même de la Normandie historique, dans une ville où la science du droit brille depuis longtemps du plus vif éclat; il nous plaît d'échanger nos pensées à l'ombre de ces églises, merveilles de l'art chrétien, qui attestent la foi des générations et sont, au milieu d'un monde dont la figure change si vite, des évocations saisissantes de l'impérissable. Aux portes de Caen, des industries nouvelles contribuent à la puissance française et méritent notre intérêt. Nous avons hâte de prendre contact avec les œuvres de formation sociale que l'activité de cette région a suscitées.

Comment, en un tel milieu, la Semaine Sociale de France ne se sentirait-elle pas heureuse de poursuivre sa tâche?

I — Objet de cette Semaine Sociale : la production (3)

C'était un usage, aux Semaines Sociales de l'avant-guerre — beaucoup d'entre nous, sans doute, ne l'ont point oublié, — de grouper tous les enseignements autour d'une idée centrale. En 1911, le *Travail* avait été choisi; en 1912, la *Famille*; en 1913, la *Responsabilité*. Nous avons voulu, cette année, reprendre la tradition, et choisir, au cœur même des préoccupations les plus actuelles, le sujet général auquel se rapporteront, dans une unité qui n'exclura pas la variété des points de vue, les cours que vous allez entendre. Cette idée d'ensemble, c'est la *Production*.

Sujet immense qui est, en un sens, toute l'économie politique. Rechercher comme l'activité de l'homme adapte les ressources de la terre aux besoins de l'humaine nature: c'est le propre de l'économie politique et c'est aussi ce que la langue scientifique et l'usage nomment *la production*. Sans doute, l'analyse pourra distinguer l'activité qui produit, celle qui échange et transporte, celle qui répartit; mais tous ces phénomènes humains se greffent en réalité sur l'œuvre de production elle-même. Les arrangements que prennent les hommes pour travailler de concert, les disciplines auxquelles ils se soumettent pour produire, commandent toute la suite de ce qu'on nomme le processus économique.

A quel point de vue spécial va se placer la Semaine Sociale de 1920, pour aborder ce sujet, qui est tout un monde?

Quelques constatations de fait

Au lendemain de la guerre, ce qui, tout d'abord, a attiré l'attention, c'est le déficit de la production. Pendant de longues années, des activités humaines, par millions, non seulement s'étaient détournées de leur fonction économique, qui est de produire, mais s'étaient épuisées en efforts pour détruire l'œuvre du travail passé et paralyser d'avance la prompte reconstitution des moyens de production en frappant la richesse à sa source même, la vie. Après cette catastrophe sans précédent, l'humanité était menacée de demeurer pour longtemps aux prises avec le déficit: une fois de plus se trouveraient en défaut les prévisions trop optimistes des théoriciens de la science économique, qui croyaient que l'humanité, tout au moins dans sa partie qu'on réputait la plus civilisée, en avait fini avec la pénurie des ressources matérielles. Sous l'impression de cette crise déficitaire, on répétait et on répète encore de proche en proche : « Produisons ! »

Dans le même temps, un autre phénomène, lié d'ailleurs assez étroitement au premier, apparut. La guerre, sous son aspect militaire et destructif, était finie, mais la guerre économique entre les peuples? Ne renaissait-elle pas, peu à peu, non seulement avec les ennemis d'hier, mais avec les neutres et jusque dans le camp même des alliés, trop vite oublieux de leurs promesses d'éternelle solidarité? Concurrence internationale qui, par rapport à celle de l'avant-guerre, changeait d'objet et de caractère. Pourquoi luttaient les nations avant 1914? Pour la possession des marchés extérieurs, en ces temps de surproduction agricole et industrielle. Pourquoi luttent-elles aujourd'hui ? Les nations ne sont pas seulement en état de concurrence pour la vente; elles le sont encore et surtout pour l'achat, puisque plusieurs d'entre elles n'ont pas encore achevé, tant s'en faut, la reconstitution de leur outillage. Et, de cette recrudescence de la lutte économique sur le terrain international, plus d'un, parmi les sages, tirait cette conséquence judicieuse que, moins que jamais, le chacun pour soi, dans la famille natio-

(1) Nous empruntons le texte de cette conférence à la *Chronique sociale de France* (août-sept. 1920).
(2) S. G. Mgr Lemonnier, évêque de Bayeux et Lisieux.
(3) Les titres et sous-titres sont de la *Chronique sociale*.

nale, était de saison, que l'heure était toujours à la discipline des producteurs au sein d'un même pays, mais à une discipline aussi éloignée de l'esprit de lutte entre les classes que des errements de l'individualisme. On disait tout à l'heure: « Produisons ». On ajoutait: « Syndiquons-nous ».

Mais voici qu'un troisième phénomène, non sans rapports avec les précédents, apparaissait et inquiétait les observateurs: A quel moment de l'histoire le baromètre des prix avait-il été plus changeant que depuis deux années ? Tout d'abord, la crise de déficit avait été aggravée par l'attitude et le manque de mesure des consommateurs. Il aurait fallu ne dépenser que le strict nécessaire. Mais, entraînée, comme il arrive au lendemain des grandes catastrophes, par une soif de plaisir et de bien-être immédiat, l'imprévoyante humanité s'était disputé, en une surenchère désordonnée, des ressources inférieures à la totalité des besoins. Les prix avaient monté au delà de toute prévision. Le frein sans doute a fini par se faire sentir : l'impérieuse nécessité a contraint le consommateur de se restreindre et la baisse est venue ; mais une succession aussi rapide des phénomènes et une telle mobilité des cours ont éveillé de nouvelles préoccupations. Déjà l'on parle dans certains milieux de stocks qui s'accumulent, d'industries qui sont menacées de ralentir la production. L'équilibre ne semble pas près de renaître. Et c'est pour y aider qu'aux mots d'ordre de tout à l'heure : « Produisons ! Syndiquons-nous ! » on ajoute ce troisième, à l'adresse des consommateurs : « Gardez la mesure ».

La crise actuelle de la production sévit dans les âmes des producteurs

Ces faits sont graves, mais ne constituent pas, à proprement parler, toute la crise actuelle de la production. Ils se mêlent à un autre phénomène, d'ordre moral et social, qui ne date ni d'hier ni d'avant-hier. S'il y a un certain déficit de la production, il est moins dans les choses que dans les âmes des producteurs. Si la production évoque aujourd'hui l'idée de lutte, celle-ci ne sévit pas seulement de nation en nation ; elle éclate, à l'intérieur des frontières, entre ceux qui, à des titres divers, coopèrent à la production, entre ceux qui fournissent des instruments de travail et ceux qui mettent leurs propres forces à la disposition d'autrui. Si ce baromètre économique qu'est le cours des marchandises fait de tels soubresauts, c'est qu'une lourde insécurité plane sur la vie économique, du fait que les disciplines longtemps observées dans le travail sont mises en question et ébranlées. En un mot, c'est le régime même de la production qui est contesté. Les salariés, dont la bonne volonté agissante est absolument indispensable au maintien de l'organisation industrielle, se refusent à y coopérer aux mêmes conditions que par le passé. Les revendications qui se rapportent au taux des salaires, à la réduction du temps de travail sont, si l'on peut dire, dépassées. La poussée formidable, depuis la guerre, des grèves et du syndicalisme à tendances révolutionnaires, prouve que les « producteurs », comme ils se nomment, veulent autre chose que gagner plus et travailler moins. On ne parle plus seulement de ménager la force humaine de travail, tout en acceptant tacitement de la dépenser pour le mieux pendant le temps où elle se donne : on la refuse. Et c'est ce qui fait l'acuité non pas tant *des* problèmes que *du* problème de la production.

Sans doute, les fautes de tactique et les excès du syndicalisme à tendances révolutionnaires peuvent diminuer, par instants, sa force apparente et ses menaces. Mais que les intérêts ne se rassurent pas trop vite ! La coopération humaine, dans les formes où elle s'exerçait jusqu'ici, devient de plus en plus malaisée. Les autres phénomènes qui compliquent le temps de l'après-guerre : déficit de la production, lutte économique des nations, déséquilibre de la production et de la consommation aggravé par l'individualisme anarchique des consommateurs, tous ces faits s'arrangeraient relativement vite s'il n'y avait pas au fond, débordant tout le reste, une crise de volonté qui sévit dans l'âme même des hommes.

Voilà la question qui est présentée à vos méditations.

Ce que nous appelons une crise de volonté touche à une autre qui, dans l'ordre des faits, fut antérieure et ne s'est pas montrée spéciale à une classe sociale. Ceux que la politique systématique des grèves scandalise, et avec raison, se sont-ils demandé si le refus de coopération sociale, dont nous voyons par instants les dangereux effets, ne s'est pas manifestée depuis longtemps, et dans tous les milieux, en vue d'enrayer la production de la richesse par excellence, la vie ? Cette grève-ci, celle des naissances, a eu, par un juste retour des choses, sur la production industrielle et agricole, un inévitable contre-coup. Elle a pu enrichir des individus. Elle tend à ruiner la nation.

La question de la vie humaine et celle de la production sont inséparablement liées; à cette vérité essentielle, le programme de la Semaine Sociale a voulu faire écho. Vous y voyez figurer des questions comme « La dépopulation au regard de la doctrine catholique », « Les familles nombreuses devant la loi ».

Quant au conflit qui ralentit, paralyse et finalement suspend le travail producteur, les leçons que vous allez entendre vont l'analyser sous ses divers aspects.

Je me contenterai, pour ma part, de noter les attitudes les plus caractéristiques de la pensée contemporaine devant la crise qui vient d'être définie, et particulièrement l'attitude catholique, celle qui, s'inspirant des principes que l'Eglise enseigne, s'y conforme dans tous les domaines de l'activité.

II — Le Syndicalisme révolutionnaire : la menace qu'il fait planer sur la production

Il faut rendre cette justice au syndicalisme révolutionnaire que ses chefs ont reconnu publiquement, au lendemain de la guerre, la crise déficitaire dont le monde était menacé et que, en un sens, ils se sont associés au mot d'ordre universel : « Produisons ! » Seule une minorité applaudissait l'interrupteur qui, au dernier Congrès national de la C. G. T., où l'on disait que des millions de tonnes de denrées alimentaires allaient nous manquer, s'écriait : « Tant mieux ! »

Tout en se déclarant prêt à conjurer la crise par ses propres méthodes, le syndicalisme révolutionnaire défiait le régime établi de faire face aux nécessités de la production ; il dénonçait les responsabilités du gouvernement et du capitalisme dans la crise. Mais le seul moyen, pensèrent les syndicalistes, de faire comprendre aux gouvernants et aux patrons que leurs méthodes sont mauvaises et doivent être abandonnées sans délai, c'est de leur

mettre le marché à la main. « Prenez notre programme constructif et jetez sans plus de retard les fondements de la nationalisation industrielle, ou sinon, nous sommes de taille à frapper de paralysie et de mort l'organisme social, par l'arrêt de la production. Nous vous imposerons nos réformes si vous ne les adoptez pas de bon gré. »

Cette alternative contenait la menace, qui fut, chacun le sait, partiellement suivie d'effet, de refuser le travail : en une heure de déficit et de reconstruction où l'on ne pouvait se passer du travail, c'était, dans ce qu'il a de plus caractéristique, le recours à la force et à l'*action directe*, conclusion logique des prémisses du syndicalisme (1).

Le propre de ce système est de ne s'attacher dans l'homme qu'au producteur. « Le syndicalisme, écrit M. Léon Jouhaux, ne considère pas l'individu faisant partie d'une collectivité en tant que citoyen, en tant que *homo politicus*, conception abstraite et hors de toutes réalités ; il le considère en valeur de sa fonction sociale, par rapport à ses besoins et à la contribution qu'il apporte à la satisfaction de ceux-ci. L'homme est producteur ou parasite. » (2) Et plus loin : « Notre conception essentielle, c'est qu'il n'y a rien hors du travail, donc que le travail doit être tout. » (3) On pourrait objecter que c'est là substituer une notion abstraite de l'homme à une autre conception qui est rejetée précisément parce qu'elle est abstraite. La conséquence du principe posé : « Le travail doit être tout », c'est qu'une nouvelle organisation sociale, qui substituerait, selon la formule de Proudhon, « au gouvernement des personnes, l'administration des choses » (4), est indispensable. La solidarité qui unit entre eux les producteurs, et qui s'exercerait normalement dans l'atelier administré en commun, déborde toutes les autres solidarités. Celles-ci doivent se subordonner à celle-là et logiquement s'effacer devant elle. La discipline ouvrière est présentée comme l'idée morale par excellence, ou plutôt comme la morale même. La grève a été décidée par les camarades ; cela suffit pour créer le devoir : « On méprise et on hait » ceux qui restent au travail. « S'il est une idée morale, claire, dans le tumulte présent des pensées, n'est-ce pas celle de la responsabilité ? L'ouvrier qui ne fait aucun effort, qui ne risque rien, a-t-il droit aux bénéfices que peuvent conquérir ceux qui sont entrés en lutte ? » (5) Et c'est ainsi que la « volonté prolétarienne a des principes, une morale même ».

Mais si, dans le réel, d'autres solidarités que la solidarité ouvrière apparaissent et entrent en conflit avec celle-ci? C'est là une éventualité qui n'est pas seulement probable: elle est fatale. A certaines heures, les syndicalistes constatent eux-mêmes que la mentalité ouvrière est travaillée par d'autres facteurs que la discipline de classe, notamment par cette force contre laquelle leur propagande est souvent impuissante, *l'opinion*. Raisons de patriotisme, de famille, de conscience personnelle, attachement à des habitudes et à des liens qui engagent ce qu'il y a de plus intime et de plus durable dans l'homme, voilà plus qu'il n'en faut pour expliquer tant de manquements à l'impératif catégorique de la morale prolétarienne: « Suis en tout l'ordre des chefs de ta classe. » Et ainsi l'histoire sociale est-elle faite de rencontres souvent violentes entre les passions humaines: l'homme n'arrive que difficilement à faire leur part aux diverses solidarités dans le réseau desquelles la vie l'engage. Conflits de droits et de devoirs: quelle puissance les arbitrera?

Le syndicalisme n'en admet aucune. C'est la force du prolétariat tout seul qui décidera. Il rejette tout particulièrement l'action médiatrice de l'Etat, au sens politique, car celui-ci est, par définition, au service de l'ordre bourgeois. Non seulement la communauté des travailleurs luttera sans merci contre ses adversaires du patronat, mais déniera au Gouvernement le droit de s'entremettre. En elle-même, la classe des producteurs a une force suffisante pour imposer sa volonté : c'est celle d'arrêter la production. Qu'elle fasse ses affaires elle-même! L'action directe est plus efficace que toutes les méthodes pratiquées jusqu'ici.

Ainsi le syndicalisme subordonne toutes les solidarités à celle qui naît du travail en commun et ne veut pas que cette solidarité, appelée à devenir reine du monde, énerve sa propre vertu en acceptant des médiations.

Et pourtant, celui-là même qui pose ces principes écrit — et il faut l'en louer — que, répondant, en juillet 1914, à l'appel du pays menacé, les adhérents de la C. G. T. « ont fait leur devoir » (1). Il y a donc une solidarité nationale! Il admet même une certaine collaboration avec l'Etat politique et avec le patronat organisé, en vue, par exemple, de l'application de la loi de huit heures, ou pour la conclusion de contrats collectifs de travail. Inconséquences dont il doit se défendre dans les Congrès contre la partie logique et plus avancée de ses adhérents ! Inconséquence dont il est bon que la patrie et la justice sociale puissent profiter, mais qui ne se concilient pas avec le dogme de l'action directe!

En résumé, l'attitude du syndicalisme révolutionnaire est très nette: il affirme son droit d'arrêter de force la production, à moins que ne soient revisées, selon ses méthodes et ses exigences, les conditions actuelles qui régissent l'ordre économique. Mais quand l'action directe aurait produit l'effet attendu et que la Révolution serait accomplie, serait-on, au lendemain de la Révolution, plus avancé ? Il faudrait toujours produire, et plus intensément, puisqu'un immense déficit serait la préface de l'ordre de choses nouveau. On nous dit qu'alors on produirait beaucoup plus aisément. C'est une affirmation, mais où est la preuve? Le syndicalisme révolutionnaire taille dans le vif, il ne résout pas la crise.

III — La mentalité ploutocratique peut-elle résoudre la crise?

Une seconde attitude relève de ce qu'on peut appeler, faute d'un mot meilleur, la mentalité ploutocratique, celle qui ramène tout à l'argent.

Les origines de cet état d'esprit remontent au temps où l'économie politique s'est constituée à la façon d'une discipline scientifique, non seulement distincte, mais, à en croire ses interprètes, séparée de la morale. La rubrique même d'économie politique, inventée par Montchrétien, a couvert tout d'abord la doctrine mercantiliste dans ce qu'elle a de plus caractéristique. Ainsi détachée du réel — car la richesse en soi est une abstraction, — la discipline économique ne pouvait que s'interdire à

(1) Cf. *D. C.*, t. 2, pp. 134-144 et 210-231 : Deux essais de dictature du prolétariat révolutionnaire.
(2) Léon Jouhaux, la *C. G. T.* Un vol., édition de la Sirène. Paris, 1920, p. 9.
(3) *Ibidem*, p. 15.
(4) *Ibidem*, p. 16.
(5) *Ibidem*, p. 161.

(1) *Ibidem*, p. 192.

elle-même de juger comment la richesse se forme, pourvu qu'elle se forme. A l'aide de quel critérium aurait-elle pu apprécier les modes d'enrichissement, individuel ou national? Ces modes ne pouvaient qu'être bons à ses yeux du moment qu'ils rapportaient: le rendement excusait tout le reste.

Elle ne se demandait pas si la véritable finalité économique n'est pas au delà, bien au delà de la production des richesses: le souci de la vie humaine, de la vie de tous, lui était étranger.

Sans doute, il est rare que, de nos jours, ces erreurs se présentent à l'état de doctrine systématique. Un économiste d'une remarquable clairvoyance écrivait récemment: « Voir dans la richesse une fin et dans les actes économiques une sorte de puissance mystérieuse pour y atteindre; oublier que la production et l'échange n'ont qu'une utilité d'emprunt et que, seule, la satisfaction est proprement utile; enfermer toute l'économie dans le *présatisfactoire,* sans prendre garde qu'elle n'a d'autre raison d'être que le *satisfactoire,* voilà, certes, des erreurs qu'aucun économiste ne saurait et n'entend commettre. Il n'en est pas moins vrai que des théories, des tendances, en tout cas certaines formules ou locutions économiques, en portent toujours les traces. » (1) Oui, c'est, comme nous le disions, un *état d'esprit;* et, dans la vie pratique, il ne se manifeste qu'avec trop d'évidence. Ne lisions-nous pas récemment, dans un grand journal, cette affirmation caractéristique: « Nulle importation, du seul fait qu'elle est toujours utile au commerce, ne saurait, *a priori,* être taxée de superflue. » (2) C'est ce même état d'esprit qui rend tant de consciences individuelles pratiquement indifférentes en matière de placement d'argent: toute manière d'utiliser le capital est bonne, pourvu qu'elle rapporte. Les gains illicites coulent à pleins bords. A part le vol à main armée ou l'escroquerie caractérisée, une partie de l'opinion semble disposée à admettre toutes les formes diverses et nuancées qui procurent profit à celui-ci au détriment de celui-là. A la formule syndicaliste: « le travail est tout », la mentalité ploutocratique réplique : « le capital est tout ». et les autres facteurs de la société doivent se subordonner à lui. Ses détenteurs sont seuls qualifiés pour exercer le gouvernement de la profession. Le prolétaire qui ne dispose que de sa force humaine de travail est un simple fournisseur de main-d'œuvre, rémunéré selon le jeu des offres et des demandes.

Mais voici la crise: c'est l'arrêt possible de la production, précisément du fait de ces « fournisseurs de main-d'œuvre » qui ont une arme redoutable, le pouvoir de se coaliser et de refuser collectivement le travail. Et s'ils en usent précisément pour substituer à ce qu'ils nomment « la dictature du capital » celle du travail? Devant cette crise qui met en question le régime même de la production, l'état d'esprit ploutocratique n'a que le choix entre deux alternatives: user d'expédients et suggérer au capital de pratiquer, dans ses rapports avec le travail, cette méthode parfaitement opportuniste qui consiste à accorder ce qu'il est impossible de refuser, ou, au contraire, accepter la bataille sur le terrain de la lutte de classes et opposer force à force. Mais ni l'une ni l'autre attitude ne sauraient faire avancer la question. L'opportunisme pur et simple, par cela seul qu'il ne va pas aux sources mêmes de la crise, jusqu'aux intelligences et aux cœurs des hommes, retarde peut-être le dénouement, mais le rend plus menaçant: ne laisse-t-il pas s'accumuler librement dans les consciences ces explosifs redoutables que sont les passions dirigées vers la possession des biens matériels? Quant à la force, encore moins atteint-elle les sources profondes qui sont dans les âmes; elle met en péril immédiat, par les contre-offensives qu'elle provoque, tout l'héritage de la civilisation.

Si chacun s'obstinait dans son point de vue: ceux qui disent que le travail est tout, ceux qui croient, sans toujours oser se l'avouer à eux-mêmes, que la richesse suffit à tout, la crise de volonté qui est aujourd'hui le nœud même du problème de la production serait absolument insoluble.

IV — Ne séparons pas du producteur tout ce qui constitue l'être humain

Nous contenterons-nous de dresser une sorte de procès-verbal de carence? Des catholiques ne sauraient se résigner à faire œuvre de critique négative. C'est une collaboration virile et désintéressée qu'ils offrent à la société désemparée. Leur attitude est, selon leur méthode traditionnelle, commandée par leur foi. Ils ne peuvent et ne veulent à aucun prix en faire abstraction dans un domaine, comme celui de la production, où toute l'activité humaine est en jeu. Le penseur dont les Semaines Sociales n'oublieront jamais les enseignements, Henri Lorin, a justifié une fois pour toutes cette méthode, quand il écrit : « La réalité humaine qui est au fond des phénomènes économiques, c'est l'homme concret, tel qu'il est, tel qu'il se comporte dans la vie, avec ses exigences et ses aptitudes naturelles, mais aussi gratuitement élevé, avec sa nature et sa puissance, à l'ordre surnaturel » (1); c'est l'homme tel que le catholicisme, la plus pénétrante des psychologies, le définit. Examiner, dans la crise actuelle de la production, les conséquences logiques des enseignements de l'Eglise sur l'être humain, son origine et sa destinée, c'est, pour les catholiques, se disposer à mettre leur conduite pratique en harmonie avec leurs principes, c'est, s'il le faut, redresser leur propre mentalité, que des influences étrangères à leur foi ont pu faire fléchir, c'est enfin offrir au monde extérieur ce dont il est le plus sevré, une doctrine cohérente.

Le propre d'une économie sociale qui cherche dans le catholicisme ses orientations morales, c'est de ne jamais considérer le travailleur à l'état abstrait, mais de regarder toujours en lui l'être réel et total. Car il y a autre chose dans la personne humaine que le producteur, l'*homo œconomicus :* le travail n'est pas le tout de l'homme. Il y a en lui la créature de Dieu, destinée à la vie familiale et civique, appelée par surcroît à une vocation surnaturelle. Le producteur et la créature de Dieu, le chef de famille, le citoyen, le membre de l'Eglise enseignée, c'est tout un.

Ce que le producteur humain doit à Dieu

Non seulement le producteur est créature de Dieu, mais il est incapable de produire quoi que ce soit sans ses dons.

(1) Charles Bodin, *Esquisse d'une conception et d'une ordonnance scientifique de l'Economie,* premier article. *Revue d'Economie politique,* janvier-février 1920, p. 36.

(2) *Temps* du 13 juin 1920, *les Prohibitions d'importation.*

(1) Déclaration d'ouverture à la *Semaine sociale de Versailles,* p. 5.

Or, les deux états d'esprit, en apparence si opposés, que nous venons d'analyser, le syndicalisme révolutionnaire et la ploutocratie, se rejoignent, comme il arrive souvent aux extrêmes, en une erreur commune : un prétendu droit absolu de l'homme sur les forces naturelles, qu'il utilise, mais que Dieu a créées et mises à sa disposition. Sans doute, le travail est agent de la production, il est cause efficiente ; le capital est moyen nécessaire, il est cause instrumentale ; mais tous deux sont subordonnés à la cause efficiente première et à la cause finale.

Quand l'homme produit — il serait plus exact de dire quand l'homme transforme, — il a été précédé par l'Artisan divin.

De même que le travailleur industriel, quand il arrive le matin dans une usine bien ordonnée, trouve déjà préparées et à la portée de sa main les matières premières que la machine confiée à ses soins va transformer, ainsi, sur cet immense chantier qu'est le monde, l'humanité trouve à pied-d'œuvre ce que la langue industrielle nomme « les préparations ». Une force mystérieuse et active les a agencées ; force au-dessus de l'homme et tout à fait indépendante de lui, prévoyante et sage, puisque la possibilité de découvrir ces ressources, d'y puiser autant qu'il est nécessaire, ne dépasse pas les facultés de l'homme, qui est le destinataire fortuné de tant de biens. Aux utopies de certains écrivains à courtes vues qui attribuaient follement à l'homme la « production » des choses nécessaires à la subsistance de l'humanité, Dupont de Nemours, le dernier des physiocrates, répondait, dans une lettre (1) adressée à J.-B. Say, par cette formule lapidaire, qu'il faudrait écrire en exergue sur tous les traités d'économie politique : « Dieu seul est producteur. »

Dira-t-on que cette libéralité divine, dont l'homme est bénéficiaire, n'est liée à aucune cause finale et que le donataire humain est comme un souverain absolu, qui userait à son gré des richesses de son royaume? Alors, pourquoi le Producteur divin se montrerait-il si sage et si prévoyant, jusqu'à mesurer parfaitement l'étendue du don aux capacités et aux besoins du bénéficiaire collectif, si la fin n'était pas précisément de pourvoir aux nécessités de tous et d'assurer le bien commun ?

Le travail humain, cause efficiente, mais aussi cause seconde, de la production, le capital, cause instrumentale, ne sauraient donc prétendre à la pleine souveraineté économique. Ramener tout à l'un ou à l'autre, c'est méconnaître le don divin.

Conséquences sociales de l'oubli du don de Dieu dans l'utilisation humaine des gains et loisirs

En même temps qu'elle rappelle à l'homme qu'il est toujours, et spécialement en tant que producteur, créature de Dieu et bénéficiaire de ses dons, la doctrine catholique nous met en garde contre une conséquence immédiatement pratique de l'oubli dans lequel le producteur humain tient son divin Préparateur. Cette conséquence facilement observable dans le monde d'à présent se manifeste dans la manière courante d'utiliser les gains que la production fournit et les loisirs qu'elle permet à ceux qui ont travaillé: beaucoup emploient ces gains et ces loisirs sans aucune préoccupation de la cause finale pour laquelle tant de dons, qui ont rendu la production possible, ont été faits à l'humanité.

C'est à la manière dont la généralité des hommes utilisent, à telle ou telle étape de la civilisation, leurs gains et leurs loisirs, qu'on peut juger si une société reconnaît ou méconnaît le don divin et qu'on peut mesurer l'emprise du matérialisme sur les âmes.

Quand une société consacre une part de ses profits et de ses loisirs à des fondations et à des œuvres d'art dont bénéficieront autant et plus les générations à venir que les contemporains, alors elle prend conscience, plus ou moins, du plan divin, et elle reconnaît, sur le fruit de son labeur, la part du premier Auteur. Elle agit à la clarté de cette cause finale qui explique les largesses de la munificence divine. Elle coopère à l'entretien d'une vie qui unit, comme les anneaux d'une chaîne, les générations successives et qui a son aboutissant et son point d'attache au delà.

Est-ce à la lumière de ces principes qu'aujourd'hui les gains et les loisirs grandissants du plus grand nombre sont employés? Le matérialisme foncier qui inspire la conduite de beaucoup d'hommes dans le choix des dépenses et des récréations met en grave péril ce qu'on peut appeler la politique des constructions durables. Politique à vues lointaines et à rendement non immédiat, dont l'esprit public, encore pénétré d'idéal, ne peut s'empêcher de faire honneur aux siècles où la cause finale avait plus d'empire sur la conduite des hommes!

Or, par une conséquence assez inattendue, il arrive que la désorganisation, violemment individualiste, qui sévit dans l'emploi des gains et des loisirs, entraîne un manque à produire incalculable, qui ajoute au déficit et aux embarras de la production. En effet, beaucoup n'accomplissent rien d'utile pendant leurs loisirs, alors que le meilleur moyen de se reposer ou de se distraire serait de changer d'occupation, cultiver un jardin, s'instruire ou simplement assouplir ses muscles. Mais non seulement les bénéficiaires du loisir stérilisent leur activité dès que celle-ci a achevé sa tâche principale, mais ils requièrent de la société qu'elle organise, pour les distraire, quantité de spectacles et de plaisirs coûteux, qui sont de véritables entreprises, où des équipes de travailleurs, de jour en jour plus denses, sont employées. Cette force humaine de travail serait susceptible d'un tout autre et plus profitable emploi. Et ainsi, telle utilisation des loisirs qui semble, en apparence, ouvrir à l'industrie de nouvelles carrières, arrache, en réalité, aux branches les plus nécessaires de la production, des énergies et même des capitaux dont elle aurait le plus urgent besoin.

Certes, il convient de ne pas exagérer et il faut bien se garder d'exclure de la vie sociale tout ce qui, dans l'utilisation collective des loisirs, fait une part à la détente nécessaire: *a fortiori* ce qui entretient dans la communauté le goût de l'art véritable. C'est une question de mesure: mais qui niera qu'aujourd'hui l'équilibre soit rompu et que beaucoup penchent du côté le plus opposé au respect du plan divin sur l'emploi des forces naturelles et humaines?

Le producteur membre d'une famille, d'une nation, de l'Eglise

Ainsi, l'homme producteur n'est pas séparable de l'homme créature de Dieu. Il ne peut être détaché davantage des solidarités voulues par Dieu que la vie naturelle impose à l'être humain et que

(1) Cité par René Bossière, *Essai d'équilibre économique et social.* Un vol., Paris, Rousseau, 1918, p. 137.

la vocation surnaturelle élargit: solidarité familiale, solidarité civique ou nationale, solidarité spirituelle dans l'Eglise. Or, le syndicalisme révolutionnaire et le capitalisme, chacun à sa manière, méconnaissent ces solidarités ou les tiennent en étroite dépendance: le premier les subordonne à une solidarité qui, soi-disant, engloberait toutes les autres, celle qui naît du travail et des affinités de classe ; le second, à des fins d'enrichissement personnel, auxquelles le plan divin est sacrifié.

La famille, la cité politique et l'Eglise engendrent des rapports d'interdépendance tout à fait distincts de ceux que le travail fait naître. Qu'une force quelconque, que ce soit celle du Syndicat ou celle du capital, débordant son domaine propre et ses droits particuliers, veuille s'imposer comme un principe exclusif, devenir le tout de l'homme, régler souverainement et sans contrôle son activité, alors qu'arrive-t-il fatalement ? Cette force envahissante et dominatrice heurtera l'instinct profond de ce que le travailleur doit à sa famille, à sa patrie et, s'il est croyant, à son Eglise. Elle provoquera des réactions morales contraires à son propre intérêt et à sa propre fin. S'agit-il d'un Syndicat ? Loin de resserrer les liens professionnels, il détachera de lui beaucoup de consciences. S'agit-il d'une puissance capitaliste ? Elle provoquera l'arrêt du travail. Au contraire, ce serait en faisant sa part à tout ce qui constitue l'homme et le rattache à Dieu que le régime économique donnerait à l'agent humain à la fois le maximum de liberté et le maximum de rendement.

L'atelier ou le Syndicat ne peut d'ailleurs sans empiètement revendiquer la mission d'élever l'homme. A croire le syndicalisme, son principe serait hautement éducateur. Il veut que l'intérêt particulier cède à l'intérêt général, que désormais ce soit la collectivité tout entière qui tire profit d'entreprises gérées non plus en vue du lucre, mais pour le bien commun. Idéal magnifique en soi ! Mais comment dépouiller les gestionnaires futurs de ces entreprises, quelque qualificatif nouveau qu'on leur donne, de cet égoïsme qui est un trait naturel de l'homme et qui fait de lui, s'il n'a pas été habitué par l'éducation à résister à ses instincts, un si médiocre serviteur du bien commun ? La formation technique et l'incessant rappel de la discipline de classe, qui constituent le fond de la pédagogie syndicaliste, ne suffisent pas pour redresser la volonté égoïste. Ceci est affaire d'éducation familiale, patriotique, professionnelle et religieuse, et c'est seulement comme appoint que l'esprit syndical y ajoute légitimement sa part d'influence. Puisque l'homme-producteur doit, dès l'enfance, par l'éducation, être élevé au-dessus de lui-même et habitué à servir le bien commun, il ne saurait être détaché, sans dommage pour la production elle-même, des solidarités naturelles et surnaturelles qui enveloppent sa vie.

V — En quoi la psychologie et la morale interviennent dans la crise de la production

Ainsi gardons-nous de ne voir en l'homme qu'un producteur et de faire abstraction de tout ce qui, en lui, constitue la créature de Dieu, le membre d'une famille, d'une patrie, le baptisé appelé à une vocation surnaturelle.

Tous ces titres constituent la valeur humaine ; aucun n'est négligeable pour la solution du problème qui consiste à stimuler davantage et à rémunérer l'activité humaine ; aucun n'est indifférent à la « plus grande production ».

Car le meilleur rendement est à la fois une question de psychologie et une question de justice : rien de ce qui constitue l'homme n'y est donc étranger.

Une question de psychologie, disons-nous : il s'agit de rechercher les mobiles qui ont prise sur l'agent humain, qui excitent son bon vouloir, qui facilitent la coopération d'hommes de plus en plus nombreux, à mesure qu'avec le développement de la concentration industrielle grandit la nécessité, pour chaque entreprise, d'avoir plus de collaborateurs.

Une question morale aussi. Car si l'expérience peut, en effet, démontrer qu'on n'obtient rien de bon, d'efficace et de durable de l'homme-producteur par des moyens que la morale réprouve, ce n'est pas l'observation seule qui dira les conditions requises par celle-ci. L'homme n'est pas un instrument de travail, mais une créature libre et raisonnable de Dieu, liée à ses semblables par des liens de fraternité : la justice doit donc parler impérieusement dès qu'il s'agit de régler les rapports humains que la production fait naître.

A ce double point de vue psychologique et moral, le syndicalisme révolutionnaire et le capitalisme ne sont ni l'un ni l'autre à la page.

Le premier s'imagine qu'au lendemain de la Révolution l'agent humain serait spontanément plus actif, plus disposé à servir le bien commun. Mais du seul fait que la propriété des moyens de production aurait été déplacée, l'âme humaine serait-elle changée? Les causes qui influent sur elle, depuis que le monde est monde, seraient-elles tout d'un coup modifiées? L'homme ne répugnerait-il plus par nature à souffrir et à peiner? On affirme que tout se ferait plus aisément et avec un élan plus généreux. Mais aucune démonstration n'oblige à partager cet espoir.

Quant au capitalisme, il est vrai qu'il peut, par des méthodes rajeunies, où la science a sa part, rendre la main-d'œuvre plus experte et le travail plus productif. Son propre intérêt le pousse à entrer dans cette voie. L'art d'économiser, d'utiliser pour le mieux la force humaine de travail a fait, dans ces derniers temps, de grands progrès, et le dernier mot n'est pas dit encore. Toutefois, ce qu'on appelle le Taylorisme et les méthodes de chronométrage (1), si réel que soit leur pouvoir sur l'accroissement de la production, ne donnent leur effet qu'autant que la volonté humaine se prête et coopère à cette économie savante des mouvements, à ce rythme harmonieux des efforts collectifs, d'où naîtra un plus grand rendement. On peut en dire autant des modalités du salaire, qui tendent à proportionner, aussi adéquatement que possible, la rémunération aux quantités de travail produites et à l'économie du temps. Dans la mesure où ces méthodes nouvelles et perfectibles s'inspirent d'une saine psychologie et atteignent l'homme intérieur, le foyer spirituel où son activité prend naissance, elles sont bonnes. Si elles restent à la surface, elles n'augmentent la production que médiocrement et pour un temps. Le problème ne consiste pas tant à donner au travailleur un mobile nouveau, qu'évidemment le chronométrage ne fournit pas, qu'à accroître la force des mobiles éternels que l'observation de l'âme humaine et des sociétés permet d'évaluer.

(1) Cf. *D. C.*, t. 1, pp. 166-174 : « Taylor et le taylorisme » ; t. 3, pp. 716-718 : « Fayol et le fayolisme ».

Action de l'homme sur l'homme

Un premier fait observable, c'est l'action de l'homme sur l'homme, la force d'entraînement qu'il exerce sur son semblable. On dit aussi qu'à l'inverse l'homme est quelquefois un repoussoir pour l'homme : ceci est vrai de deux êtres dont les intérêts sont de quelque manière opposés et qui jamais ne se voient, ne se sentent les coudes, n'ont l'occasion d'examiner ensemble, de bonne foi et à tête reposée, si vraiment leurs intérêts sont aussi antagoniques qu'il le semble ; l'absence de tout contact paralyse peu à peu l'influence que, naturellement, l'homme exerce sur l'homme, et crée même une disposition inverse, la défiance et l'éloignement systématiques. Aussi, lorsque des groupes d'hommes coopèrent à des titres divers à une même entreprise, les uns comme propriétaires des moyens de production, les autres comme travailleurs, est-il d'une haute importance que les uns et les autres ne vivent pas totalement séparés et sans contact?

C'est ce qui fait l'immense importance d'institutions propres à entretenir quelques relations et à prévenir les conflits entre le capital et le travail, institutions mixtes ou paritaires, de quelque nom qu'on les couvre : Conseils d'usine ou Conseils d'exploitation, comme on dit en d'autres pays, Whitley Councils, Commissions mixtes ou Comités de salaires, Conseils de l'industrie et du travail, tribunaux de conciliation et d'arbitrage (1). Le syndicalisme révolutionnaire témoigne le plus souvent autant de défiance que le capitalisme absolu à ces institutions qu'anime un esprit de rapprochement et de pacification sociale. Leur principe a quelque chose de parfaitement conforme aux données de la saine psychologie qui, du contact des hommes que l'intérêt divise, fait une condition essentielle d'entente et de coopération. Ce n'est pas à distance ni par personnes interposées que se font les armistices et les traités de paix. Il en est de même dans l'ordre professionnel : il faut que les mandataires s'abouchent. Si on arrive à une transaction, il importe que ceux-ci soient en état de la faire accepter par leurs mandants et soient couverts vis-à-vis d'eux par de bonnes raisons : résultat impossible à atteindre sans des délibérations mixtes, où chaque partie se sera ingéniée, selon l'inspiration d'une psychologie avisée, à suggérer à l'autre les arguments qui lui permettront de se tirer d'affaire avec ses propres mandants.

Et ainsi ces institutions paritaires réalisent-elles, d'une certaine manière, cette unité de la profession que M. de Mun, au moment où il prit part à la discussion de la loi de 1884 sur les Syndicats, recommandait de ne pas perdre de vue si l'on voulait éviter que la formation parallèle des Syndicats patronaux et ouvriers ne devînt l'organisation définitive de la lutte des uns contre les autres.

L'esprit d'équipe

Un second fait, c'est l'influence de l'émulation sur ceux qui travaillent à une même tâche ; élargi par la solidarité, ce sentiment d'émulation devient ce que les Anglais appellent d'un mot très juste, l'*esprit d'équipe*, et qu'on peut ainsi caractériser : agir en tout, dans le groupe, à qui fera mieux et contribuera, par un effort plus grand, à l'avantage de tous. Il serait intéressant de décrire les formes variées qui peuvent exciter cet esprit d'émulation, depuis ces contrats dits de commandite industrielle qui, dans certains métiers, entraînent la remise d'un salaire global à un chef d'équipe et la répartition de cette somme entre les membres, suivant un règlement intérieur, jusqu'à ces méthodes usitées dans certaines usines anglaises et consistant, si la production totale dépasse un certain rendement, à pourvoir d'un sursalaire tout le personnel, depuis le chef de fabrication jusqu'au dernier des apprentis. Il s'agit d'intéresser la totalité des agents humains à la production et d'éveiller l'esprit de collaboration constante (1), autrement que par le chronomètre et le dynamomètre, par cette force d'entraînement de l'homme sur l'homme qui échappe au calcul et n'en est que plus efficace.

L'opinion

Un autre trait que la psychologie appliquée à la vie sociale fait découvrir, c'est l'influence de l'opinion publique sur nos déterminations personnelles. La productivité du travail et l'entente industrielle dépendent, dans une large mesure, des idées qui sont dans l'atmosphère sociale. Il y a des milieux où l'habitude du travail est une vertu héréditaire si fortement enracinée, où le goût de la tâche bien faite et activement menée est si fort, que l'opinion exerce une pression, invisible mais réelle, sur les individus pour les détourner de ce que le langage syndicaliste appelle le freinage, c'est-à-dire le travail ralenti, ou le « bousillage », c'est-à-dire le travail bâclé et mal fini. Ceux qui s'efforcent d'acclimater la politique systématique des grèves ont, de leur propre aveu, à compter avec l'opinion, qui parfois soutient les grèves, mais parfois aussi les fait avorter. Des expériences récentes sont, à ce point de vue, concluantes. Aujourd'hui, le public sent plus vivement que par le passé le contre-coup d'un déficit ou d'un arrêt de la production : il se retourne assez vite contre les mouvements limitatifs ou interrupteurs des services nécessaires à la collectivité. Manque de solidarité, disent les syndicalistes, individualisme incurable dans la masse amorphe du public ! Disons plus justement que l'opinion peut parfois dépasser la mesure et introduire une dose d'égoïsme collectif dans ses appréciations sur les conflits du travail. Elle n'est pas toujours éclairée, mais c'est une force dont aucune psychologie avisée ne peut méconnaître l'importance : c'est une force qui, dans les milieux ruraux tout particulièrement, et dans des milieux industriels où la perfection du travail est restée en honneur, a sa part d'influence sur le fini et l'intensité de la production.

L'esprit de famille

Un autre stimulant du travail, singulièrement actif, c'est l'esprit de famille. L'intérêt purement personnel est un facteur très limité, puisqu'il procède de la considération exclusive de l'individu, être chétif, borné dans l'espace et limité dans le temps, alors que l'intérêt familial élargit et prolonge son action bien au delà des frontières du moi et de sa médiocre durée. L'esprit de sacrifice et l'oubli de soi-même, dont s'accompagne l'amour familial, font, bien mieux que l'espoir d'un profit

(1) Cf. *D. C.*, t. 3, pp. 674-691 : « La part du travail dans la gestion des entreprises ».

(1) Sur ces méthodes, voir l'article d'A. Théry : « Ce que peut la bonne volonté dans la production » (*Libre Parole* du 8 juin 1920).

tout personnel, accepter la pénibilité souvent crucifiante du travail. Quand l'homme s'arrête dans son labeur, c'est le plus souvent qu'il n'aperçoit plus de besoins à satisfaire : qu'au stimulant des besoins présents se mêle celui des besoins à venir, alors l'activité productrice se trouve accrue. Or, les besoins à venir d'un agent humain sont surtout d'ordre familial, et la prévoyance, bornée à soi, atteint vite sa fin. C'est ce qu'a finement marqué Léon XIII dans l'Encyclique *Rerum Novarum:* « Les enfants reflètent la physionomie de leur père et sont comme un prolongement de sa personne ; aussi la nature lui inspire-t-elle de se préoccuper de leur avenir et de leur créer un patrimoine qui les aide à se défendre dans la périlleuse traversée de la vie contre toutes les surprises de la mauvaise fortune. » Encore faut-il, pour que le stimulant familial opère avec toute sa force, que le régime du salaire soit adapté non pas à une conception purement individualiste de l'agent humain, mais à la notion de l'homme, être essentiellement familial.

Juste salaire et production

Ici la morale rejoint la psychologie. L'expérience révèle, en effet, que le meilleur stimulant du travailleur, c'est de sentir au fond de lui-même qu'il a son dû ; il ne faut même pas qu'il se croie lésé.

D'abord le travailleur a conscience d'être un agent libre : l'effet imputable à ce qu'il met lui-même d'application, de connaissances acquises, de vigueur physique ou intellectuelle, de personnel, en un mot, dans le travail, lui revient comme l'effet à la cause. Il faudra donc que, dans l'intérêt ici pleinement concordant de la production et de la justice, les méthodes d'appréciation de la valeur du travail fourni échappent le plus possible à l'arbitraire. On sait les critiques formulées par le syndicalisme contre le salaire aux pièces : il ferait naître de fréquentes contestations : devrait être réajusté constamment ; il serait préjudiciable à la masse ouvrière, parce qu'il inciterait les patrons à exiger de tous une production moyenne, servant d'étalon au salaire de base, égale à celle des ouvriers les plus forts et les plus habiles. Faute de pouvoir atteindre sans surmenage cette moyenne, la généralité se trouverait lésée. La plupart de ces critiques sont exagérées. Il demeure vrai que le salaire aux pièces est utile à la production et peut être rendu favorable au travailleur, mais la pratique satisfaisante de ce régime exige le plus strict esprit de justice, tempéré même par de la bienveillance chez le chef d'entreprise et ses délégués. Il conviendra, pour que le salaire aux pièces garde sa vertu stimulatrice, que les ouvriers aient un contrôle facile sur les opérations de calcul et de mesurage qui déterminent les salaires individuels ; qu'ils participent à l'élaboration des tarifs et aient des garanties propres à assurer la stabilité des gains.

Le travailleur a conscience aussi de n'avoir que son travail pour faire face à la totalité des charges matérielles que ses devoirs d'homme, de père, de citoyen, de chrétien comportent envers lui-même, la famille, la cité, la profession, les Associations volontaires où son activité s'engage, envers l'Eglise dont il est membre. A tous ces titres, le travailleur est une sorte de débiteur ; la totalité de ses dettes constitue le coût de sa vie. Comment pourrait-il acquitter ses charges diverses, sinon par son travail ? Réserver la plénitude de son activité professionnelle, quand il a toute la possession de ses forces, à une entreprise, c'est convenir avec elle qu'elle lui assurera la vie : la suffisance vitale du salaire est une condition de justice impliquée par la nature même du contrat. Si elle n'est pas remplie, il est fatal que le travailleur, sentant, avec une sorte de révolte intérieure, que la possibilité de vivre ne lui est pas assurée, ménage l'effort, économise le déploiement complet de son activité professionnelle, et cela aux dépens de la production (1).

Les mobiles nouveaux

Est-ce suffisant ? A ces mobiles, il est possible d'en ajouter d'autres qui ne relèvent pas, comme le précédent, de la stricte justice, mais qu'une saine politique sociale, guidée par une équité plus large et par le souci du bien commun, doit discerner et faire intervenir. La masse des travailleurs n'a aujourd'hui d'autre intérêt direct à produire que la nécessité de gagner sa vie et la crainte de perdre son emploi. On cherche de toutes parts, et par les moyens les plus divers, de nouvelles raisons d'activité à lui suggérer. Il est impossible, disent les plus avisés, que l'ouvrier demeure une force anonyme, une sorte de numéro matricule ; qu'il ait l'impression de n'être, dans l'immense usine où tant de facteurs s'entre-croisent, qu'un rouage matériel. S'il se croit réduit à un esclavage doré, cet état d'esprit, fondé ou non, ne pourra que nuire grandement à la production. « Il faut, écrivait un des chefs de la métallurgie française, M. Schneider, du Creusot, que, dans nos grandes entreprises industrielles, le plus obscur des employés sente, d'une manière effective, la solidarité qui l'unit avec les dirigeants et les participants et qui les lie tous au destin de l'affaire. »

Ce serait là, non la suppression, mais l'évolution pacifique et juste du salariat. Ce terme sonne mal à certaines oreilles, parce que beaucoup l'identifient avec des formes et des pratiques qui matérialisent le travail humain et le subordonnent si étroitement à une volonté extérieure que le ressort intérieur se trouve, dans la personne du travailleur, comme brisé. Ces formes et ces pratiques ne sont certes pas éternelles, mais elles ne sont pas non plus de l'essence du salariat. Si l'on entend par régime du salariat une certaine rémunération qui lui assure à forfait, par anticipation et en tout état de cause, une somme allouée en dehors de toute connaissance précise des résultats de l'entreprise, une valeur calculée à la fois sur le rendement du travail et le coût de la subsistance vitale, si c'est là, ramené à sa plus simple expression, l'état de salarié, il faut reconnaître, d'une part, qu'il y aura toujours des salariés, quand même, par hypothèse, seraient nationalisées toutes les entreprises; d'autre part, que le salariat est une des formes les plus souples d'organisation. Elle peut s'adapter à un accroissement méthodique de libre volonté, à une diminution de dépendance chez les salariés.

Plusieurs des cours et conférences que vous allez entendre, pendant cette Semaine Sociale, examineront les voies et moyens, vous diront si et comment la prudence permet de concevoir et de réaliser l'intervention des salariés dans les décisions qui touchent soit à l'organisation de leur travail collectif, soit à l'aménagement de l'outillage, soit à la bonne

(1) Cf. *D. C.*, t. 3, pp. 431-436 : Salaire familial et sursalaire.

marche des services auxquels ils participent, soit même à la conduite générale de l'entreprise. La valeur de ces solutions dépend évidemment de l'effet de chacune d'elles sur le ressort intérieur et spirituel que tout homme porte en lui-même: augmente-t-elle l'ardeur au travail, la volonté de produire bien, ce qui importe plus encore que de produire vite; excite-t-elle les forces de spontanéité et l'élan libre de l'homme vers une tâche qui le satisfait, alors il y a toutes chances pour que l'expérience soit bonne. Dans cette évolution du salariat que la dernière guerre a précipitée, évitons les solutions de paresse, les trompe-l'œil qui perpétueraient les mécontentements et ne changeraient rien au fond des choses; mais n'oublions pas qu'étendre le champ de la libre volonté dans un domaine quelconque de l'activité humaine, restreindre la part de la monarchie absolue, c'est s'engager par le fait même à instruire des intelligences, à discipliner des consciences, à affiner des âmes: on ne gère, on ne gouverne bien, que ce soit une usine ou un royaume, que si l'on s'est préparé à le faire.

Dans les formes les plus modernes de salaire aux pièces; dans l'essai des conseils d'usine ou d'exploitation; dans l'effort tenté pour faire participer collectivement le personnel au capital et constituer par là, en sa faveur, une sorte de réserve, comme il y en a une également pour le capital, une tendance générale se manifeste: on s'éloigne de plus en plus d'une certaine notion, sinon tout à fait périmée, du moins presque désuète, du contrat de travail. Le salarié, avaient pensé tels analystes de ce contrat, loue ou vend sa force humaine de travail: quand les prestations réciproques sont acquittées, le travail fourni, le salaire payé, le but est atteint, la justice satisfaite, il n'y a pas à chercher plus loin. Louage ou vente, répondait-on, oui, peut-être, si l'on se place au regard du droit positif et du régime économique en vigueur pendant la plus grande partie du XIX[e] siècle; mais non pas au regard du droit naturel, car le contrat de travail, *do ut facias*, est du genre associationnel, parce qu'il unit deux activités en vue d'une même fin et pour la réalisation d'une même œuvre de production. Or, l'évolution du salariat rapproche le contrat de travail du régime de l'association et donne par le fait même à l'idée de fraternité humaine une satisfaction: n'est-ce pas là, pour les consciences chrétiennes, une raison de ne pas rester indifférentes à un mouvement que déjà la seule vertu de prudence, la nécessité de conjurer des risques plus grands, de garder et d'accroître la productivité du travail, recommandent à l'attention de tout esprit réfléchi?

« Tu travailleras à la sueur de ton front »

Dans cette analyse des mobiles intérieurs qui stimulent le travail productif, il convient de ne pas omettre le premier de tous par la noblesse et la pureté: le sentiment tout simple du devoir, la soumission à l'ordre divin, qui veut que l'homme mange son pain à la sueur de son front. Il est vrai que tous ne s'élèvent pas jusqu'à ces sommets où la volonté humaine s'attache à la loi du travail, y adhère librement, comme à une expiation nécessaire. Le travail n'en est pas moins, chez un très grand nombre, l'accomplissement méritoire d'un devoir: inculquée dès l'enfance par une éducation à la fois virile et chrétienne, la loi du travail devient, pour beaucoup d'hommes, comme une habitude, un besoin et une seconde nature, et ainsi la production gagne ou perd en intensité et en perfection ce que l'esprit religieux gagne ou perd lui-même dans les âmes.

VI — Conclusions

L'indivisibilité foncière, dans la personne du producteur, de tout ce qui constitue l'être humain au moral et au physique, est une vérité centrale à ne jamais perdre de vue. Elle fait comprendre quel lien étroit existe entre le problème de la production et les réformes qui intéressent la famille et la profession.

Vers une politique familiale ! répètent des voix autorisées. Oui, dirons-nous, et la production ne pourra qu'y gagner, puisque tout ce qui fortifie la famille accroît aussi, dans la personne du travailleur, le meilleur stimulant d'activité.

Vers l'organisation professionnelle ! Nous y applaudissons, puisque ce sont seulement des institutions de rapprochement et de contact qui feront du syndicalisme, non pas un plus grand diviseur, mais au contraire ce qu'il doit être, ce que nous en attendons : un régime de justice, de paix, de travail plus régulier, plus fécond, plus rémunérateur.

Vers l'évolution du salariat ! Nous sommes prêts à y coopérer autant que la prudence le permet. Si chacun, mieux préparé à sa tâche, était plus intéressé à l'accomplir, avec plus de libre spontanéité; si le principe d'association coordonnait à tous les degrés de la hiérarchie industrielle les relations que le travail fait naître et donnait à chacun une part d'influence dans les destinées de l'entreprise, la production ne pourrait qu'y gagner et aussi la justice.

Nous n'oublions pas que la condition d'une vie sociale meilleure n'est pas seulement affaire de production : le prétendre serait méconnaître la véritable finalité économique, qui est l'entretien de la vie de tous. La saine utilisation des gains et des loisirs est, nous l'avons vu, de tous les progrès l'un des plus nécessaires, sans lequel resteraient illusoires et limitées les améliorations du régime de la production. Tout est lié, l'activité dans le travail, la modération dans la dépense, la sagesse et la coordination dans le régime public et privé de la consommation. Tant que cette sagesse ne régnera pas, les masses populaires ne profiteront que d'une vie meilleure toute relative. Il y aurait mauvaise grâce à ne prêcher la modération qu'à une seule classe.

Vers le règne de la tempérance chrétienne ! Ce serait le salut !

EUGÈNE DUTHOIT.

L'Église de France et les Associations cultuelles [1]

Lettre de S. Em. le card. de Cabrières évêque de Montpellier

Cette lettre est adressée à M. le Directeur de la Semaine religieuse de Montpellier :

†

ÉVÊCHÉ DE MONTPELLIER

Le 20 octobre 1920.

CHER MONSIEUR LE CURÉ,

C'est avec joie que j'ai trouvé, dans le dernier numéro de la *Semaine*, la lettre brève, mais précise et nette, par laquelle S. Em. Mgr le cardinal archevêque de Lyon s'est ouvertement écarté du point de vue auquel s'était placé un correspondant anonyme de la *Revue des Deux Mondes*, dans l'un de ses derniers fascicules.

Vous savez que, ici même, trois de nos meilleurs jurisconsultes avaient étudié très sérieusement le projet des Associations cultuelles telles que les proposait alors le Gouvernement.

Le pape Pie X accueillit avec bonté le travail de ces Messieurs ; et, si je n'ose pas assurer que leurs conclusions furent pour quelque chose dans la décision du Souverain Pontife, je puis affirmer au moins que leurs sentiments n'ont pas varié, et que, aujourd'hui comme alors, en dépit des appréciations, au sens divin, de quelques arrêts du Conseil d'Etat, nos avocats estiment encore que ces Cultuelles sont opposées au droit de l'Eglise et ne peuvent être acceptées par les catholiques qu'après avoir été modifiées profondément dans leur lettre et dans leur esprit.

Tous les cardinaux présents à Rome au moment des canonisations du mois d'avril, le plus grand nombre des évêques et une foule de prêtres protestèrent, en ce moment, avec vivacité contre l'adoption des Cultuelles, dont on nous menaçait ; et j'entends encore les murmures qui retentissaient à nos oreilles contre ceux que l'on accusait d'avoir manifesté quelques sympathies en faveur du projet présenté autrefois par M. Briand.

J'aurais voulu exprimer plus tôt l'entière adhésion que je donne à la lettre de Monseigneur de Lyon ; ce sont des circonstances fortuites qui ont retardé pour moi la connaissance et la lecture de cette réponse à l'article de la *Revue*.

Mais voici aujourd'hui une lettre plus longue, motivée avec plus d'ampleur par S. Em. Mgr le cardinal Andrieu, archevêque de Bordeaux ; de sa part, la condamnation est aussi formelle, aussi absolue que celle de Mgr le cardinal Maurin.

Il semble donc que l'opinion du correspondant de la *Revue* n'est pas celle de l'immense majorité du clergé; et cela est juste, car il a fallu certainement au pape Pie X les plus hautes raisons pour le déterminer à refuser des offres qu'il eût souhaité de pouvoir accepter. En neuf ans, il s'est appliqué la parole de l'Apôtre: *vos me coegistis;* ce sont nos vrais intérêts qu'il a entendu soutenir.

Je suis, cher Monsieur le Curé, votre affectionné et respectueux serviteur en Notre-Seigneur.

† A. card. DE CABRIÈRES, *évêque de Montpellier.*

(1) A l'article anonyme inséré sur cette question et sous ce titre par la *Revue des Deux Mondes* (1. 10. 20), la *D. C.* (t. 4, pp. 298-304) a reproduit les réponses faites par LL. EE. les card. MAURIN, archev. Lyon ; ANDRIEU, archev. Bordeaux, et S. G. Mgr CHOLLET, archev. Cambrai, qu'elle a fait suivre des statuts de la « Diocésaine » de Nice.

Note de Mgr Gouraud, évêque de Vannes

Cette note a paru en tête de la Semaine religieuse de Vannes *du 23. 10. 20 :*

Depuis quelques mois, les Associations cultuelles occupent l'opinion publique ; elles sont discutées dans la presse, au grand étonnement de beaucoup de catholiques. La discussion qu'elles soulèvent vient uniquement de la situation intolérable faite à l'Eglise en France. Ceux qui ont créé cette situation sont dans leur rôle en en rejetant la responsabilité sur le refus d'accepter lesdites Associations cultuelles, et en offrant celles-ci de nouveau comme un moyen de salut. Ceux qui la subissent depuis quinze ans aspirent toujours à en sortir, mais peuvent-ils vraiment croire que l'acceptation tardive des Cultuelles remédierait aux maux dont nous souffrons ?

On l'affirme publiquement dans les journaux et les revues. Plusieurs catholiques peuvent en être ébranlés. C'est pour éclairer les fidèles qui nous sont confiés que nous exposons ici notre sentiment, nous déclarant prêt d'ailleurs à soumettre notre jugement à celui du Souverain Pontife si, dans sa sagesse, le chef de l'Eglise estimait que le bien général demande cette concession. L'Eglise reste toujours libre de faire les concessions qu'elle juge conciliables avec ses droits et avec sa constitution divine. Tous les vrais catholiques le savent.

Les deux raisons qu'on allègue pour justifier un retour en arrière sont les prétendues garanties que les Associations cultuelles offriraient *maintenant* aux justes revendications de l'Eglise, et l'impossibilité de trouver ailleurs une situation normale pour les catholiques de France.

Précarité et relativité des garanties offertes par les Cultuelles aux justes revendications de l'Église

Pour juger des garanties que peuvent offrir maintenant les Associations cultuelles, il faut d'abord rappeler le jugement que Pie X en a porté.

L'Assemblée des évêques de France les avait réprouvées presque à l'unanimité ; mais, dans son désir de faire tout ce qui était possible pour épargner à la France de terribles épreuves, cette Assemblée avait cherché un terrain de conciliation ; la majorité des évêques avait proposé au Pape d'essayer « un autre genre d'Association à la fois légal et canonique ».

Le Pape confirma le premier jugement des évêques en décrétant que les Associations cultuelles « ne peuvent absolument pas être formées sans violer les droits sacrés qui tiennent à la vie même de l'Eglise. » Quant à l'autre forme d'association, « n'ayant pas l'espoir de pouvoir faire cet essai sans heurter les droits de Dieu, la loi restant telle quelle », le Pape déclara « qu'il n'est pas permis d'essayer cet autre genre d'association, *tant qu'il ne constera pas* d'une façon certaine et légale que la divine constitution de l'Eglise, les droits immuables du Pontife Romain et des évêques, comme leur autorité sur les biens nécessaires à l'Eglise, particulièrement sur les édifices sacrés, seront irrévocablement, dans lesdites associations, en pleine sécurité ».

Inutile de faire ressortir l'importance et l'étendue de ce jugement : le respect de la hiérarchie et de ses droits sur les biens de l'Eglise en est le principal motif.

Dès lors, la question se pose ainsi : s'est-il pro-

duit depuis quinze ans un fait nouveau qui rende acceptable aujourd'hui ce que le Pape condamnait alors, non seulement dans le projet d'Associations dites canoniques et légales, mais bien dans les Associations simplement légales, car c'est à celles-ci qu'on voudrait nous ramener, le Gouvernement n'ayant jamais laissé entendre qu'il accepterait l'autre projet : bien au contraire, « le Gouvernement ne les aurait pas acceptées », disait M. Briand, le 1er avril 1908.

Sans doute, l'attitude du Gouvernement actuel vis-à-vis de l'Eglise semble vouloir se modifier ; elle n'est pas ce qu'elle a été avant la guerre. Mais l'entente est-elle suffisante pour assurer l'avenir ? Existe-t-il aujourd'hui des garanties contre les craintes de Pie X ? Y a-t-il eu des déclarations officielles atténuant le caractère d'attentat à la vie de l'Eglise que le Souverain Pontife attribuait aux cultuelles ?

Quelques catholiques le croient ; ils pensent trouver ces garanties dans ce fait que, depuis quinze ans, « chaque fois qu'une Association schismatique lui a été déférée, le Conseil d'Etat l'a condamnée pour la seule raison qu'elle n'était pas reconnue par l'évêque et ne reconnaissait pas elle-même son autorité » (1).

On en conclut que c'est désormais une jurisprudence *établie* que toute Association cultuelle, pour être légale, devra être reconnue par l'Evêque.

Même s'il en était ainsi, observons-le tout d'abord, cela ne justifierait pas la loi de Séparation du reproche qu'on lui a fait de substituer dans l'Eglise la puissance laïque à la puissance ecclésiastique.

Admettons que ces décisions du Conseil d'Etat fassent jurisprudence. L'article 4 l'autorise et l'exige, car il demande que l'Association, pour avoir droit à la dévolution des biens, « se conforme aux règles générales d'organisation du culte dont elle se propose d'assurer l'exercice ». Mais cette jurisprudence est loin de nous suffire. Elle n'a pour objet que de décider à qui doit revenir la dévolution de nos biens.

Nous n'avons jamais redouté beaucoup que les Associations schismatiques pussent s'établir en France. A défaut du droit, le bon sens aurait suffi à écarter de toute dévolution des gens sans titre.

Cette jurisprudence *établie* ne concernerait que l'article 4, elle ne s'étendrait pas au reste de la loi. Elle ne s'étendrait pas en particulier au *fonctionnement des Cultuelles*. Le Conseil d'Etat n'a pas eu à se prononcer sur les dissentiments qui pourraient éclater au sein d'une Cultuelle catholique, puisque de telles Associations, grâce à Dieu, n'ont jamais existé.

Quoi qu'on en dise, c'est ce qui doit surtout pratiquement nous intéresser et nous préoccuper.

Qu'arriverait-il le jour où une Association cultuelle voudrait administrer en dehors de l'autorité de l'évêque, ou même contre elle, les biens de la paroisse ou du diocèse ?

On nie l'hypothèse en disant que « les Cultuelles succèdent aux Conseils de Fabrique et que, comme eux, leur compétence se borne à gérer les biens de la paroisse *sous l'autorité de l'évêque* » (2). Où a-t-on trouvé cela? Ce n'est pas dans l'art. 19 de la loi, qui dit expressément que « les actes de gestion financière et l'administration légale des biens... seront, chaque année au moins, présentés au contrôle de l'Assemblée générale des membres de l'Association et *soumis à son approbation* ». Les mots *sous l'autorité de l'évêque* n'y sont pas ; ils ne semblent pas d'ailleurs pouvoir y être sans contradiction, puisque c'est l'Assemblée qui doit approuver. N'est-ce pas pour pouvoir réparer cette lacune que, à Nice, on s'est réfugié dans la loi de 1901, en fondant des Associations d'un autre ordre ?

A-t-on lu l'art. 24, lequel dit : « Le contrôle financier est exercé sur les Associations et sur les Unions par l'administration de l'Enregistrement et par l'inspection générale des Finances » ?

Il n'y a pas à arguer de la loi sur les Fabriques. Tout le monde sait que l'approbation des comptes et budgets appartenait en dernier ressort à l'évêque.

On ne nous a donc pas encore donné jusqu'ici les garanties qui, dès l'origine, manquaient aux Associations cultuelles.

Ce que serait aujourd'hui notre situation si l'on revenait aux Cultuelles

Si l'on veut faire la paix, qu'on la fasse donc ouvertement, par un texte légal qui nous donnera toutes garanties.

En vain objecte-t-on (et c'est le point qui sert de prétexte à toute cette campagne) qu'il est impossible d'obtenir une modification de la loi. Est-ce bien sûr ? Pour reprendre les Cultuelles et y retrouver nos biens, comme on nous le promet, il faudrait bien modifier une loi, non pas celle de 1905, mais celle du 13 avril 1908, qui a disposé de ces biens pour d'autres propriétaires que les Cultuelles ; on n'a pas l'air d'y songer.

Il faut choisir : ou modifier les lois existantes, ou renoncer aux principaux avantages qu'on nous fait espérer.

Quels avantages d'ailleurs peut-on attendre d'un retour aux Cultuelles, même garanties par la jurisprudence alléguée ci-dessus ?

Quoique cela ne doive pas suffire à fermer les yeux sur leur vice radical, si les Associations cultuelles nous donnaient une situation supérieure à celle qui nous est faite, peut-être y trouverait-on une compensation dont l'autorité de l'Eglise apprécierait la valeur.

Beaucoup de personnes s'imaginent faussement que le retour aux Cultuelles rendrait tous leurs biens aux catholiques.

Nous venons de dire la situation qu'a faite à nos biens la loi de 1908. Elle les a enlevés aux Cultuelles.

On oublie, en outre, que, même sous le régime des Cultuelles, l'Eglies perdait (art. 8) tous ses biens charitables, tous ses biens scolaires et le traitement de tous ses prêtres (art. 9). On la renfermait dans la possession, très précaire, de quelques biens *cultuels*. Ses évêchés (propriété de l'Etat) devaient lui appartenir à titre gratuit, seulement pendant deux ans ; ses Grands Séminaires, ses presbytères, pendant cinq ans (art. 14).

On nous laissait nos églises avec charge de les entretenir (art. 13). L'Association cultuelle devait se procurer Séminaires, presbytères, églises nouvelles, etc. Elle devait assurer le traitement du clergé. Elle ne pouvait rien faire pour les œuvres catholiques, condamnées à n'avoir aucun droit de posséder par elles-mêmes.

Que serait aujourd'hui notre situation ?

Du passé, que nous rendraient les Associations cultuelles ? Les églises avec leurs charges et les quelques biens immobiliers servant au culte qui ne sont pas encore aliénés ! En reste-t-il ? Nous ne

(1) *Revue des Deux Mondes*, 1er octobre, p. 558.
(2) *Ibid.*

retrouverions même pas toutes les fondations faites pour les défunts.

Du moins, l'avantage de *pouvoir posséder* à l'avenir est-il suffisant à nous faire envisager, avec une satisfaction même relative, le nouveau régime ? Le droit de posséder est ce qui nous manque le plus. Que serait-il ?

L'Association pourrait posséder des églises, des Séminaires, des évêchés et des presbytères, si elle est assez riche pour s'en procurer. Ce serait préférable à notre incapacité actuelle ; mais que cela serait onéreux pour une Association ! Car (on n'y prend pas assez garde) la loi limite d'une façon draconienne les ressources des Associations.

On leur accorde les cotisations de leurs membres. Quelle somme dérisoire produiraient ces cotisations, étant donné qu'il serait sage de limiter le nombre des membres ! On leur accorde de recevoir le produit des quêtes et collectes pour les frais du culte, de percevoir des contributions pour cérémonies et services religieux, même par fondation, location des bancs et chaises, fourniture des objets destinés aux funérailles, mais avec défense de recevoir des subventions de l'Etat, des départements ou des communes (art. 19).

Comment les Associations pourraient-elles, avec des moyens si restreints, faire face à leurs charges ?

L'art. 22 leur permet bien de constituer des fonds de réserve, mais à condition que cette réserve ne dépasse pas trois fois, dans les Associations ayant plus de 5 000 francs de revenu, et six fois dans les autres, la moyenne annuelle des dépenses. On ne peut donc économiser que pour un avenir de trois ans ou six ans ! Qui pourrait avec cela assurer le Denier du culte, des Caisses de retraites, etc. ?

Ce n'est pas ce qui donnerait des maisons et du pain aux prêtres qui en manquent, ce qui relèverait les églises en ruines, etc.

Ou un *statut conciliable* avec les droits de l'Église ou un droit commun sortable

Non, vraiment, les avantages qu'on nous offre sont bien peu alléchants, et beaucoup parmi nous préfèrent leur état actuel.

Sans doute (nous ne le redirons jamais assez), cet état est intolérable et indigne de l'Eglise. Il devrait suffire à créer un mouvement d'opinion qui nous libérerait enfin.

Qu'on nous donne un *statut conciliable* avec les droits divins de l'Eglise, c'est ce que les catholiques demandent.

S'ils ne l'obtiennent pas, qu'on fasse au moins un droit commun dont nous pourrons user. Celui dans lequel nous nous abritons, faute de mieux, ne nous suffit pas.

Il ne nous permet de demander à chaque institution que ce qu'elle peut nous donner. On l'oublie peut-être de notre côté, en attendant trop, soit des Sociétés civiles, soit des Syndicats, soit des Mutualités, etc. Ces institutions ne nous rendront que des services restreints ; mais elles valent mieux que ce que l'on nous offre. Telles qu'elles sont, en les unissant, elles peuvent contribuer à améliorer certaines situations.

C'est ainsi que la loi sur les Syndicats des professions libérales a paru, aux yeux de quelques jurisconsultes, nous offrir de précieux avantages (1). Toutefois, qu'on n'oublie pas ce que les Syndicats peuvent donner. Ils n'ont pas d'autre objet que l'étude et la défense des intérêts de la profession. La profession de ministre du culte catholique, avec ce qui en ressort, peut y trouver un asile provisoire, non pour une région ou une province, comme certains l'auraient pensé, mais pour un diocèse en particulier.

Ce sont questions à étudier par les autorités compétentes, et à résoudre au mieux des intérêts catholiques, en attendant que la lumière se fasse dans tous les esprits et les amène à voir que la France n'a rien à redouter de la liberté de l'Eglise.

† ALCIME, *évêque de Vannes.*

(1) Cf. *D. C.*, t. 3, pp. 554-557.

A propos du Lord-maire de Cork

LA GRÈVE DE LA FAIM
considérée du point de vue moral

La mort du Lord-maire de Cork, survenue le lundi 25 octobre 1920 après 73 jours, 12 heures, 40 minutes de jeûne volontaire, donne un vif intérêt à l'étude ci-après, publiée par la plus importante revue catholique irlandaise, le Studies *de Dublin (sept. 1920) :*

Le drame qui se déroule dans la prison de Brixton (1) remet à l'ordre du jour la question de la grève de la faim. Et bien que la conscience irlandaise en soit généralement venue à accepter ce moyen de protestation contre l'extrême et évidente injustice du gouvernement britannique en Irlande, beaucoup de personnes mettent en doute qu'il soit moral en principe de se laisser mourir de faim. Quelques considérations sur ce point contesté ne sont donc pas hors de propos.

Précisions préliminaires : moralité subjective et moralité objective; juste condamnation; bluff

Pour que le problème gagne en clarté, commençons par éliminer certains cas où le doute est bien difficile.

Rien de plus familier aux théologiens moralistes que la distinction entre la moralité objective d'un acte et sa moralité subjective. La première réside dans la conformité de l'acte avec la loi divine comme telle; la seconde, dans la conformité qui s'établit dans l'esprit de l'agent entre son acte et la loi divine telle qu'il juge qu'elle doit être observée *hic et nunc*.

D'ordinaire, dans une conscience vraiment éclairée, les deux normes de conduite s'accordent. C'est, du reste, le devoir de chacun d'étudier soigneusement sa conduite à la lumière des principes objectifs et de s'assurer autant que possible qu'il n'est pas

(1) L'alderman T. Mac Swiney, Lord-maire de Cork, fut arrêté le 12 août 1920, alors qu'il présidait un tribunal d'arbitrage sinn fein dans le City Hall. Traduit devant une Cour martiale, il fut condamné à deux ans d'emprisonnement sur trois chefs d'accusation : 1° pour avoir à sa disposition un chiffre de la police ; 2° pour avoir en sa possession un document capable d'engendrer le mécontentement (c'était une résolution par laquelle la Corporation de Cork jurait fidélité au *Dail Eireann* [Parlement sinn fein]) ; 3° pour avoir en sa possession une copie d'un discours qu'il avait prononcé lors de son élection, quelques mois plus tôt (discours publié par la presse à l'époque où il avait été prononcé). Au moment où fut rédigé cet article (4 septembre), M. Mac Swiney en était à son vingt-troisième jour de jeûne. (*Note de l'auteur.*)

victime de l'illusion. Mais il peut arriver et, dans la complexité de la vie, il arrive souvent qu'une personne soit absolument de bonne foi, même quand son acte n'est pas objectivement conforme à la loi divine. En pareil cas, ce sont les dispositions subjectives de la créature qui règlent ses relations avec son Créateur ; une bonne foi sincère supprime le caractère peccamineux d'un acte qui peut-être, en lui-même, ne s'accorde qu'imparfaitement avec la loi divine. Que les Irlandais grévistes de la faim méritent pour le moins le bénéfice de la bonne foi, cela est trop évident pour qu'il y ait lieu de le démontrer ici.

Mais cette concession ne résout pas la question de savoir si, en fait, la grève de la faim viole le précepte divin de la conservation personnelle, autrement dit, si elle implique le péché de suicide. Là est le problème.

Nous pouvons déblayer le champ de la discussion en mettant tout d'abord de côté le cas d'une personne légalement condamnée à un juste châtiment par une autorité légitime et reconnue. Nous ne nous arrêterons donc pas à rechercher si un véritable criminel aurait le droit de recourir à ce moyen pour échapper au châtiment; encore moins rechercherons-nous si, en pareil cas, un Gouvernement légitime, agissant suivant les formes légales, serait en droit de laisser mourir le coupable. Tout le nœud du cas qui nous occupe est dans ce fait qu'un gouvernement repoussé par la nation irlandaise s'arroge le droit d'arrestation et d'emprisonnement, sans le moindre respect des formes constitutionnelles, à l'égard des hommes mêmes qui représentent la volonté de l'Irlande et revendiquent ses libertés.

Et cette considération infirme du coup l'objection que la grève de la faim rend impossible toute sanction légale. C'est au plus si elle supprimerait la sanction immorale et illégale de la loi des baïonnettes. Elle est certainement une arme nouvelle, et fort dangereuse, entre les mains de la faiblesse aux abois; elle est aussi d'un mauvais augure pour les vieux impérialismes. Mais que le procédé doive affaiblir le bras d'un gouvernement légitime, agissant selon les lois de la justice, voilà qui n'est ni démontré ni démontrable.

Nous pouvons encore exclure l'hypothèse d'un prisonnier innocent voulant jouer au « bluff » contre une mesure injuste, mais ne comptant pas pousser la grève de la faim jusqu'à la mort. Il est difficile de savoir dans quelle mesure pèche la victime en commençant ou prolongeant le « bluff », supposé même que le procédé implique le danger d'un affaissement inattendu.

Pour une juste cause l'homme a le droit d'exposer sa vie, sans pouvoir pourtant se l'enlever; autrement, les héros qui dorment dans les Flandres, loin de mériter le repos dans les cimetières fleuris promis lors des élections générales, seraient tous des suicidés; et M. Shortt lui-même trouverait cette qualification odieuse.

La grève de la faim volontaire et jusqu'à la mort est-elle un suicide ?

Mais voici la véritable difficulté. Que dire d'une personne résolue à pousser, ou qui pousse de fait, la grève de la faim jusqu'à la mort? Commet-elle un suicide?

On définit le suicide: « *directa sui ipsius occisio*, l'action de se tuer soi-même directement ». Quelques auteurs ajoutent cette clause restrictive : « *privata auctoritate suscepta*, et de sa propre autorité », afin d'éviter de condamner l'opinion, regardée comme probable par saint Alphonse et quelques autres, qu'une personne justement condamnée à mort peut être autorisée par le juge à exécuter elle-même la sentence. Ainsi défini, le suicide, suivant l'enseignement catholique, n'est jamais légitime. Si donc, en refusant de s'alimenter, on se tue directement et de sa propre autorité, on est incontestablement coupable.

Mais en est-il bien ainsi ? Qu'il puisse y avoir là suicide, cela va sans dire. S'abstenir d'aliments *dans le dessein de mettre un terme à son existence* serait incontestablement un péché. L'intention première est ici la mort, et la privation de nourriture est le moyen choisi pour atteindre cette fin illicite.

Mais aucun gréviste de la faim ne vise à la mort. Bien au contraire, il désire vivre. Il veut échapper à une détention injuste et, pour y réussir, il consent à courir le danger de mort, — c'est un état d'esprit fort différent. Et même s'il pousse la protestation jusqu'à son extrémité mortelle, même alors, ce n'est pas la mort qu'il cherche, puisqu'il ne la désire en aucune façon, pas même à titre de moyen. Son but est d'amener l'opinion publique à arracher à un agresseur injuste sa mise en liberté et de faire triompher une cause pour laquelle il lui serait permis d'affronter la mort en rase campagne. Il n'y a rien là de la mentalité d'un suicidé, dont le but est d'en finir avec une vie qui lui est devenue odieuse.

L'enseignement de Suarez et le double précepte (positif et négatif) de la conservation personnelle

En l'espèce, deux passages de Suarez peuvent contribuer à élucider le présent problème. Le premier, tiré de son traité *De Legibus* (*Des Lois*) (l. III, c. XXX, n° 11) (1), est ainsi conçu :

« Un *confirmatur* de ce principe (droit pour l'Etat d'exiger des actes de surérogation impliquant danger de mort, quand le bien commun le réclame) est fourni par cette réponse que le précepte de la conservation personnelle implique, en réalité, deux préceptes : l'un, négatif, qui lie toujours de toutes façons, à savoir, de ne pas s'enlever sa propre vie, et contre lequel les lois humaines ne peuvent rien commander ; l'autre, positif, à savoir, de prendre les mesures nécessaires pour conserver son existence et éviter la mort. Ce dernier précepte ne lie pas toujours, et même peut être souvent négligé, non seulement par obéissance à une loi, mais aussi dans l'intérêt de l'amitié ou pour quelque cause ou raison honorable. Ainsi donc, la législation humaine peut obliger à négliger le soin de la conservation personnelle en vue de l'observation d'une loi nécessaire au bien commun. »

Un peu plus haut, dans le même passage (n° 10), Suarez avait écrit :

« Dans le cas d'extrême nécessité (famine ou naufrage), une personne pourrait légitimement mettre au second plan son intérêt personnel et abandonner son pain ou une épave à un ami se trouvant dans la même situation. »

Le second passage se trouve dans le *De Legibus* (l. VI, c. VII, n° 9) (2) ; il tend à prouver que, en usant d'*épikie* (3), une personne peut souvent se dispenser de l'observation d'une loi qui, dans des

(1) Edition Vivès, t. V, p. 296.
(2) Edition Vivès, t. VI, p. 32.
(3) Application large et bienveillante des principes généraux à un cas exceptionnel. (Note de la *D. C.*)

circonstances données, implique trop de rigueur. En voici la traduction :

« De même, une personne justement condamnée à mourir de faim n'est pas tenue de s'abstenir d'aliments, si elle peut s'en procurer, bien que, si elle le veut, elle puisse s'en abstenir sans péché. C'est ainsi que, pour l'Institut des Chartreux, le précepte de s'abstenir de la viande, fût-il un précepte strict obligeant *per se* en conscience, pourrait être violé sans péché en raison du danger de mort, bien qu'il soit très probable qu'on pourrait l'observer même alors, si quelqu'un voulait user d'une pareille rigueur à son propre égard. »

Cette distinction du *Doctor Eximius* s'applique fort bien au cas qui nous occupe. Le précepte de la conservation individuelle est double : négatif, en tant qu'il empêche de se tuer directement ; positif, en tant qu'il impose le devoir de prendre les précautions ordinaires afin de conserver sa vie, précautions au nombre desquelles figure évidemment l'alimentation. Mais ce dernier précepte, comme tous les préceptes positifs, cesse parfois de lier et, pour des raisons suffisantes, peut être négligé. Parmi les raisons que cite Suarez, il s'en trouve de relativement peu importantes, comme de respecter une règle religieuse ou de rendre service à un ami.

Enseignement identique de Lessius

Si nous comparons le *De Justitia et Jure* (*De la Justice et du Droit*) de Lessius (l. II, c. IX, dubitatio 9), nous trouvons exposés des principes similaires. Au numéro 27, il écrit :

« Je dis en second lieu que, bien que personne n'ait jamais le droit de se tuer directement, il est certaines choses qu'il est légitime, pour de justes raisons, de faire ou d'omettre alors même qu'on prévoit avec certitude qu'il en résultera indirectement la mort. C'est l'avis général des docteurs nommés ci-dessous. La raison en est qu'il n'est pas défendu à un homme d'exposer en telle circonstance sa vie au danger, ni commandé de toujours chercher à la conserver ; il lui est seulement défendu de la détruire intentionnellement comme lui étant odieuse, ou de l'exposer au danger, ou de cesser de la conserver sans raison, car alors on estimerait qu'il l'a détruite intentionnellement. »

Au numéro 29, le même auteur déclare :

« En troisième lieu, un homme condamné à mourir de faim peut s'abstenir de la nourriture qui lui serait apportée clandestinement, comme l'enseignent avec raison Henriquez, Sotus, Lopez. Il est singulier qu'Aragon et Victoria le nient, alors qu'ils soutiennent qu'un criminel est tenu de boire du poison s'il y a été condamné. Car celui qui boit du poison commet un acte causant directement la mort ; tandis que quelqu'un qui ne mange pas ne fait rien contre lui-même, mais il permet seulement que sa vie soit consumée par une fièvre interne (*calore*) et ne manque qu'au devoir de conserver sa vie, ce pourquoi il a une raison suffisamment grave, puisqu'il se conforme à une juste sentence. Et ceci est confirmé par le fait que, si une personne, se trouvant dans un cas d'extrême nécessité, n'avait à sa portée que des aliments consacrés aux idoles, elle pourrait s'abstenir de les manger et préférer mourir, comme l'enseigne saint Augustin (lettre 154, *in fine*)... En quatrième lieu, si deux personnes sont placées dans une nécessité extrême, l'une peut céder à l'[illegible] qui lui conserverait sa propre vie et se laisser mourir; car elle a une juste [illegible] le devoir de charité à l'égard du prochain. »

Le précepte positif de la conservation personnelle ne tombe-t-il pas devant la charité à l'égard de millions de compatriotes ?

Si la charité à l'égard d'un individu est considérée comme une raison suffisante pour ne pas manger et sacrifier ainsi son existence, il semblerait que l'amour de son pays, qui est en somme la charité à l'égard de millions de compatriotes, fût une raison plus valable encore pour négliger le précepte positif de la conservation personnelle.

Mais il convient de le remarquer : une fois admise la distinction entre un acte qui détruit directement la vie (lequel tombe sous le précepte positif : « Tu prendras les moyens ordinaires pour soutenir ta vie »), il reste la question de savoir ce qui constitue un motif suffisant pour négliger le précepte positif, question qui concerne avant tout ceux qui font ce sacrifice. Peut-être est-ce, chez eux, folie de penser que la liberté de l'Irlande vaut bien une seule existence, encore qu'on ait proclamé que la liberté de la Belgique valait des millions de vies; peut-être se trompent-ils en croyant qu'ils luttent si peu que ce soit pour la liberté de l'Irlande, bien que cette erreur soit partagée par 80 pour 100 environ de leurs compatriotes. Mais ce qui nous intéresse ici est que, raisonnable ou non sous l'angle de leurs vues politiques, leur action, envisagée avec les circonstances qui l'accompagnent, peut difficilement être qualifiée de suicide.

Moralité de la protestation de la faim chez les prisonniers politiques irlandais

Des laïques ne saisiront peut-être pas aisément la distinction énoncée ci-dessus et qui donne pourtant la clé du problème. Un exemple la fera mieux comprendre.

Tout catholique est tenu de professer sa foi. Cette obligation implique deux choses : en premier lieu, le précepte négatif de ne pas la renier — ce qu'il ne peut jamais faire, même s'il en doit résulter la perte de la vie ou de ses biens — ; en second lieu, le précepte positif de la professer *hic et nunc* — ce qui n'est pas toujours d'absolue nécessité. — C'est ainsi qu'aujourd'hui à Belfast nos coreligionnaires, en butte à des vexations de toute sorte, n'ont pas le droit de renier leur foi mais ne sont certainement pas tenus de se promener le long de Sandy Row en proclamant : « Je suis Papiste. » Ils pourraient même se déguiser en apaches de Workman et Clarke pour se glisser à travers les lignes des fanatiques et s'échapper. C'est dire que si l'obligation du précepte négatif n'est jamais levée, l'obligation du précepte positif l'est parfois : elle peut tomber pour de justes raisons.

Le trait suivant est également fort comparable à celui de la grève de la faim. Une femme, dont l'honneur serait menacé, aurait certainement le droit de se jeter dans une rivière pour tenter de la traverser à la nage. Or, supposons que Caliban ne sache pas nager et demeure interdit sur la berge, mais que Miranda s'aperçoive, une fois dans l'eau, que le courant est trop rapide et la rivière trop large. Que fera-t-elle ? Reviendra-t-elle à la rive, où l'attend le déshonneur ? Si elle se sentait assurée de ne donner aucun consentement intérieur, elle pourrait le faire licitement. Mais y est-elle tenue ? Je pense que la plupart des théologiens moralistes nieraient une pareille obligation, et il semble tout clair que cette femme pourrait s'abandonner au courant et périr ainsi martyre de la chasteté.

Supposons encore, non plus une femme en

danger de déshonneur, mais un courrier porteur de très importantes dépêches et qui s'est également jeté à l'eau pour éviter des patrouilleurs qui ne savent pas nager. Supposons aussi qu'il n'a d'autre moyen de sauver sa vie que de regagner la berge où l'ennemi l'attend et que, dans l'eau, il ne peut ni se défaire de ses dépêches ni les détruire. Est-il tenu de revenir en arrière, au risque peut-être de faire perdre une bataille à son pays ? Non, assurément ! Et cependant, revenir en arrière est pour lui une nécessité de même ordre que, pour un homme injustement emprisonné, la nécessité de s'alimenter. Du point de vue moral, la parité semble absolument complète ; si donc le soldat passerait pour un héros et serait peut-être, après sa mort, décoré de la Victoria Cross (1), pourquoi ergoter sur la moralité de la protestation de la faim chez les prisonniers politiques irlandais ?

P. J. GANNON, S. J.

P.-S. — L'éditorial suivant du *Times* du 2 septembre témoigne que même des adversaires politiques ne voient aucune faute morale dans la grève de la faim : « Le Lord-maire de Cork est encore en vie. Voilà vingt jours qu'il a commencé la grève de la faim ; mais si les dires de ses amis sont exacts, sa mort ne saurait longtemps tarder. Il n'y a aucun symptôme que se soit modifiée l'intention manifestée par le gouvernement de laisser les choses suivre leur cours. Toutefois, les protestations se font de plus en plus bruyantes. Elles s'élèvent de bien des milieux qui eussent gardé le silence si une complicité quelconque dans les violences irlandaises avait été relevée contre le Lord-maire. En vérité, l'opinion publique n'a jamais été aussi montée contre les fauteurs de crimes en Irlande ; mais, s'en tenant à sa large règle de franc jeu, elle ne réclame pas de vengeances contre un individu isolé. En dépit du gouvernement, le Lord-maire de Cork émeut les cœurs et excite la pitié. Les discussions sur l'état juridique de son cas font place aux sentiments que devait nécessairement évoquer, chez un peuple chrétien, le dramatique spectacle d'un homme affrontant la mort pour un idéal. Inconnu jusqu'ici en dehors de sa propre ville, l'alderman Mac Swiney prend place, s'il meurt, entre les Fitzgerald, les Emmet et les Tone dans le martyrologe de l'Irlande ; sa mémoire sera infiniment plus éloquente et infiniment plus dangereuse pour la paix que lui-même n'aurait jamais pu l'être. En dehors de l'Irlande, sa mort fera oublier toutes les raisons ou suspicions mesquines, en même temps qu'elle le revêtira d'une majesté dont jamais aucune argutie ultérieure ne pourra le dépouiller. »

[Traduit de l'anglais par la *D. C.*]

***

Consultés sur le cas du maire de Cork, l'*Ami du Clergé* (30. 9. 20, pp. 529-533, article anonyme) et la *Revue du Clergé français* (1-15. 10. 20, pp. 314-317, note de M. F. GIRERD, supérieur des missionnaires de Lobbes, Belgique) ont donné deux réponses légèrement divergentes dans l'appréciation des faits.

Le point de vue théorique est identique dans les deux revues : le suicide est condamné par le Ve commandement de Dieu. Mais commettre le péché de suicide consiste à vouloir la mort pour elle-même, à employer un moyen destiné directement à procurer cette mort et à n'avoir, en agissant ainsi, qu'un motif inférieur qui ne justifie pas la perte de ce bien supérieur qu'est la vie.

Or, dans le cas présent, il n'y aurait pas suicide proprement dit mais seulement *occisio indirecta*. Le maire de Cork ne voulait pas la mort pour elle-même : il l'acceptait seulement et avec regret. Sa volonté se portait avant tout sur le jeûne, nullement coupable en soi. Il le voulait comme un moyen d'obtenir une fin que, sans doute, il estimait supérieure.

L'était-elle réellement au point de l'autoriser à sacrifier sa vie ?

La *Revue du Clergé français* n'hésite pas : « Les raisons qui motivent sa conduite sont certainement assez graves pour la légitimer. C'est la vie individuelle sacrifiée à la vie nationale, le bien commun préféré au bien particulier. »

L'*Ami du Clergé* est plus réservé dans ses conclusions. L'auteur de la consultation se demande quelles furent les raisons du maire de Cork à s'exposer à la mort, à la vouloir indirectement : « Voilà ce que nous ne savons pas exactement et ce qui nous interdit de conclure... »

Une simple *protestation* contre la sentence anglaise, le désir d'*apitoyer* les pouvoirs publics et d'obtenir une diminution des deux ans de prison auxquels il avait été condamné, ne sont pas des raisons suffisantes.

Seule pourrait excuser l'acte du maire de Cork l'intention de provoquer un mouvement d'opinion en faveur de l'Irlande et de hâter ainsi la libération de son pays.

Conclusion pratique : « Son entourage, très catholique, où il y avait sans doute des prêtres et des théologiens éclairés, ne l'a point blâmé, loin de là. Nous ne disons pas que l'entourage ait eu raison ; mais nous disons que, jusqu'à preuve du contraire, son opinion est un fait qui constitue une présomption *de licito* devant laquelle une critique, insuffisamment documentée mais honnête, a le devoir de se tenir au moins sur une respectueuse réserve. »

Par ailleurs, *America*, la revue hebdomadaire publiée par les RR. PP. Jésuites à New-York, a publié du 11 sept. au 2 oct. 1920 toute une série de notes défendant avec beaucoup d'énergie le même point de vue que les *Studies*.

Episodes suggestifs de la lutte scolaire

LE GOUVERNEMENT ET SES HAUTS FONCTIONNAIRES

déclarent ne pouvoir entrer en relations avec des instituteurs publics catholiques

Ceux-ci décident de conquérir le droit d'intervention

Un groupement professionnel d'institutrices et instituteurs publics catholiques du Rhône, récemment créé, a été l'objet d'incidents fort significatifs. Nous en empruntons le récit à l'excellent Bulletin des Professeurs catholiques de l'Université (15. 10. 20) :

Groupement professionnel du Rhône. — La conquête du droit d'intervention. — Aussitôt nommé, le bureau de l'*Ecole française* tentait de prendre contact avec l'Administration académique, afin de juger des dispositions du pouvoir à l'égard des universitaires catholiques. Par une lettre en date

(1) Une des plus hautes distinctions militaires de l'Empire britannique. (Note de la *D. C.*)

du 16 juin, il portait à la connaissance de M. l'inspecteur d'Académie du Rhône la formation de notre groupe professionnel et lui demandait audience pour le 8 juillet 1920, à 2 heures de l'après-midi.

M. Gazin pouvait, de son propre gré, nous accorder ou nous refuser cette audience en motivant sa décision. Mais, par position, l'inspecteur d'Académie est partout et toujours le plus faible des hommes. M. Gazin avertit donc M. le ministre et, sans doute, lui demanda des « consignes ».

Nous avions prévu cette éventualité, et nous attendions avec curiosité le refus ministériel. Nous ne sommes plus, en effet, ces enfants candides à qui des instituteurs naïfs enseignaient les fictions des manuels d'instruction civique. *Nous avons vécu, et les faits nous ont appris que le titulaire du ministère de l'Instruction publique est soigneusement choisi. Qu'il s'appelle Paul Bert, Combes, Briand ou Lafferre, il a pour première fonction de rassurer les députés et sénateurs irréligieux* (1).

Le droit d'intervention dénié aux « Associations confessionnelles »

Cependant, les jours passaient, et nous ne recevions rien. Le secrétaire de l'*Ecole française* confirma à M. l'inspecteur d'Académie notre visite pour le 8 juillet. Le 7 juillet, à 15 heures, il recevait le télégramme suivant :

Administration académique ne peut accorder audience qu'à association non confessionnelle.

Ce « confessionnelle » si attendu était pour nous une malice à gros grain. Mais elle avait pour M. le ministre l'avantage de tenir lieu de tout ; en coupant court à toute discussion ultérieure, elle dispensait le pouvoir de fournir sa véritable raison, sa pensée de derrière la tête : à savoir que c'est déjà un bien grand malheur quand des catholiques se révèlent dans le personnel primaire (si soigneusement vanné, trié et épuré par l'effet des écoles de tout ordre et le jeu des examens), mais que c'est une catastrophe quand l'idée leur vient de se grouper professionnellement et d'intervenir auprès des pouvoirs publics.

Cependant — témoignage des vertus de l'offensive ! — on pouvait déjà mesurer la portée et l'étendue de nos progrès au fait que l'on ne songeait même pas à nous contester le droit d'association, alors que notre cher Joseph Lotte, lors de la fondation du *Bulletin des P. C. U.*, avait été menacé par le ministre de l'Instruction publique.

Nous ne pouvions nous contenter de la dépêche de M. Gazin. « Confessionnelle », hélas ! ne nous en imposait pas. Les horreurs de « confessionnelle » nous laissaient insensibles. Le 8 juillet, le bureau de l'*Ecole française* se mit d'accord pour rédiger une protestation très énergique, et il fut décidé qu'elle serait, séance tenante, portée à M. Gazin.

Le bureau de l'*Ecole française* se rendit donc à l'inspection académique, un peu bien cachée (comme une parente pauvre qui sait la modestie de sa condition) dans le magnifique hôtel de la Préfecture. M. Gazin était là. Le « mouvement du personnel » se préparait. Toute la matinée et une partie de l'après-midi, notre chef avait essuyé le feu des sollicitations intéressées. Maintenant il était seul ; seul, mais gardé avec vigilance par notre paisible et bon collègue Achille Méry. Ce dernier nous accueillit fort bien, avec, pourtant, une nuance de crainte. Il s'empressa de porter notre lettre à M. Gazin, cependant que le bureau faisait antichambre, restant ainsi à la disposition de l'autorité académique.

(1) Les soulignements sont de la *D. C.*

Cette fois encore, M. Gazin eût pu nous recevoir et nous donner les raisons du refus ministériel. Il eût pu nous expliquer tout ce qu'il y avait de proprement diabolique dans cette épithète de « confessionnelle ». Mais on ne sait jamais comment tournent les discussions. M. l'inspecteur d'Académie préféra donc se retrancher derrière l'interdiction ministérielle. Il nous fit savoir que le refus ne venait pas de lui, et que notre protestation serait transmise au ministère.

Nous n'avions plus qu'à nous retirer, ce que nous fîmes. Cette journée devait d'ailleurs être marquée, pour nous, d'une pierre blanche. Notre cher ami Valfeuille, qui nous attendait pour connaître le résultat de notre démarche, nous apporta un don important qu'il avait reçu pour notre œuvre. On vous laisse à imaginer notre joie et surtout celle de notre trésorière.

La prétendue neutralité de l'État n'a rien à voir avec des démarches de caractère professionnel

Le 28 juillet, M. l'inspecteur d'Académie transmettait au secrétaire de l'*Ecole française* copie de la réponse qu'il venait de recevoir de M. le ministre. En voici le texte :

Vous m'avez communiqué la lettre par laquelle le bureau de l'Ecole française (Association des instituteurs publics catholiques du Rhône) proteste contre le refus qui a été opposé à sa demande d'audience et exprime à nouveau le désir d'être reçu.

J'estime qu'il y a lieu de maintenir ce refus en faisant remarquer aux membres dudit bureau qu'en raison de la neutralité de l'Etat enseignant, l'Administration ne peut pas plus connaître une association catholique qu'une association protestante ou israélite.

Sans doute, vous pouvez recevoir individuellement tout instituteur et accueillir ses communications, mais c'est précisément pour ne pas « faire acte de partisan » (1) que vous ne pouvez accorder une audience au bureau d'une association qui se donne une forme confessionnelle.

Le refus de M. le ministre ne lassera pas notre patience. Il n'y a pas de « confessionnelle » qui tienne. Notre droit d'intervention est évident. Nous l'obtiendrons.

Signalons aussitôt quelques erreurs dans la réponse ministérielle.

Tout d'abord, l'Etat n'enseigne pas, pour la bonne raison qu'il n'y a point de vérités d'Etat. La « neutralité » que l'on observe dans l'enseignement public n'a rien à voir avec les pratiques administratives et l'action professionnelle. Autre chose est un enseignement « neutre », et autre chose des démarches portant sur les traitements, le déplacement d'office, la réforme des Ecoles normales, etc.

Il n'y a pas de « confessionnelle » qui tienne. De M. le ministre mal informé, nous en appellerons à M. le ministre mieux renseigné. A cet effet, le bureau de l'*Ecole française* lui adressera un mémoire justifiant notre manière de voir.

Mais le bureau devait sans tarder (et il l'a fait) relever cette assertion extraordinaire que l'Administration ne peut pas plus connaître une association catholique qu'une association protestante ou israélite. Cette tardive impartialité est une lourde maladresse, car elle nous contraint à instituer des comparaisons qui ne témoignent guère en faveur de cette bienheureuse impartialité.

Un « État-Major » protestant et israélite dans le haut enseignement

Pour notre part, nous ne voyons aucun inconvénient à ce que les protestants et les israélites (com-

(1) Cette expression avait été employée par le bureau de l'*Ecole française*.

bien sont-ils ? on serait curieux de le savoir) de l'enseignement primaire se forment à part sur le terrain professionnel, selon le droit qui régit les associations corporatives. Libre à eux de renseigner le pouvoir et d'agir sur lui. Mais nous gageons que cette initiative, si elle venait jamais à se produire, serait discrètement déconseillée, car elle ferait éclater un contraste qui en dirait long sur la « neutralité » de l'Etat enseignant.

Dans les seules Facultés et la seule Sorbonne, on trouverait plus de professeurs protestants et israélites que dans le personnel de toutes les écoles primaires de France. Cette éclatante disproportion montrerait que *les protestants et les israélites ont toujours, de très haut, dirigé l'enseignement primaire public et y ont régné en maîtres* (1).

Nous étions, nous, petits, la « piétaille » que MM. Buisson, Steeg père et fils, Pécaut, Payot, Durkeim, etc., lançaient à l'assaut des positions catholiques. Depuis quarante ans, il y a toujours eu un « état-major » protestant et israélite dans le haut enseignement. Mais cet état-major n'a jamais eu de « troupes » vraiment à lui. Il a emprunté ses meilleures forces aux catholiques et les a retournées contre eux. *Voilà la vérité.*

Brimés à raison de leurs convictions religieuses, les instituteurs catholiques conquerront le droit de se défendre

Relevons encore une erreur contenue dans le dernier paragraphe de la lettre ministérielle. C'est avoir l'idée la plus singulière du rôle de l'Etat, c'est le grossir démesurément que de s'imaginer que recevoir une association professionnelle légale, dont les membres sont catholiques, c'est « faire acte de partisan ». Donner audience, écouter et discuter ne signifie pas, que nous sachions, accorder une faveur et approuver. Disons enfin que le refus de nous connaître est contraire à la justice administrative que nous doit l'Etat français. Cent faits sont là pour établir que notre foi est considérée comme une tare par des chefs sectaires, par des hommes politiques irréligieux et des préfets de combats. Des institutrices sont à ce point menacées qu'on leur envoie sous enveloppe des publications pouvant révéler quelle est leur croyance. Pour reprendre l'expression d'un inspecteur primaire qui l'employait à notre sujet afin d'obtenir un déplacement d'office, notre attitude privée est considérée comme « une attitude publique susceptible de nuire à l'école publique (!!) ». Dès lors, notre travail, notre mérite, nos charges de famille, tout cela compte peu quand il s'agit de donner satisfaction au sectarisme. Nos intérêts les plus légitimes sont sacrifiés, notre avancement retardé, et le déplacement d'office (qui ne donne aucune garantie à la victime) est toujours là pour colorer d'une apparence de justice les vengeances administratives ou préfectorales.

Ce passé gênant, il n'est plus au pouvoir de M. le ministre de l'effacer. Il commande notre action corporative de légitime défense. Et déjà il nous sert.

Nous savons bien, en effet, que des conseils de « modération » sont ou seront donnés à nos chefs et aux préfets. On évite, on évitera désormais les « imprudences », et l'on attendra des temps meilleurs pour revenir à la bonne vieille politique de « l'avancement kilométrique » d'un bout du département à l'autre. On feindra même de prendre en considération nos démarches et nos communications individuelles.

(1) Ce paragraphe et le suivant sont soulignés par la D. C.

Mais, instruits par une longue et pénible expérience de quarante ans, les institutrices et instituteurs publics savent que le meilleur des ministères n'est pas assuré de durer. Par suite, ils veulent être admis à défendre leurs collègues que l'on inquiète à raison de leurs convictions religieuses.

C'est leur droit. Ils l'auront.

Par leurs travaux pédagogiques, les catholiques de l'enseignement primaire ont montré une capacité technique de premier ordre. C'est même pourquoi on les redoute. Leur esprit novateur gêne la bureaucratie routinière de notre Etat centralisé. On veut, dès le principe, décourager leur concours.

On n'y parviendra pas. Comme le disait si bien notre ami Jacques Valfeuille, on veut nous ignorer, mais nous nous imposerons. Ceux qui combattent sous le signe de la croix sont invincibles, et aucun échec ne saurait les décourager.

Le secrétaire de l' « Ecole française »,
A.-V. Jacquet.

IDÉES DES ADVERSAIRES

Le Pape, vrai vainqueur de la guerre

Sous le titre « Le Pape vrai vainqueur de la guerre », l'Ere nouvelle, *le journal de Paris le plus acharné contre la reprise des relations diplomatiques de la France avec le Vatican, publie cette « lettre d'Italie » où, au milieu de calomnies et d'erreurs trop évidentes pour que nous ayons à les souligner, on remarquera des constatations qui rappellent les beaux jours de l'ânesse de Balaam...*

Rome (*D'un correspondant*). — Si un homme ne paraissait pas qualifié pour tirer profit des horreurs de la guerre, c'est assurément le Pape actuel. Les morts vont vite, certes, et les événements d'hier sont déjà lointains. Les chancelleries, toutefois, ne devraient pas oublier l'attitude plus qu'équivoque du chef de la chrétienté pendant le conflit mondial et les idées qui régnèrent au Vatican jusqu'au jour où les victoires de l'Entente provoquèrent un revirement instantané de la politique pontificale. La Curie romaine était sincèrement, profondément germanophile et, ce faisant, elle emboîtait le pas à son chef. On a si bien bourré le crâne des catholiques français qu'on est arrivé à les convaincre du contraire. Mais les faits restent même quand, de parti pris, on veut les ignorer.

A peine élu, dès 1914, Benoît XV fit comprendre qu'il s'efforcerait de tirer de la situation créée par la guerre tous les avantages possibles. Son entourage immédiat fit lancer, par le plus grand journal italien, l'idée de la participation du Saint-Siège à la future Conférence de la paix qui, pour lui comme pour tous les neutres, devait être dictée par l'Austro-Allemagne. On sait comment l'entrée en jeu de l'Italie ruina à cet égard ses espoirs, et l'on ne saurait être trop reconnaissant à M. Sonnino, qui, ministre des Affaires étrangères, en négociant avec les alliés la déclaration de guerre à l'Autriche, opposa son veto à la collaboration d'un représentant du Pape au règlement de la paix. Jusqu'au moment où l'offensive finale fit s'effondrer la puissance germanique, le Pape se contenta de louvoyer dans une quasi-inaction. Il s'est bien rattrapé depuis, et, malgré ces précédents, c'est un tableau impression-

nant — en face du travail de Pénélope de la diplomatie — que celui des résultats obtenus par le Vatican depuis novembre 1919 [1918 ?].

Jamais la Rome religieuse n'a été aussi puissante que maintenant; jamais ses relations diplomatiques, et partant son action politique, n'ont embrassé un aussi grand nombre de pays; jamais l'emprise de l'Eglise n'a été aussi forte, aussi ample, aussi tenace et menaçante qu'en ce moment.

Ceux qui l'avaient connu pendant sa longue carrière romaine comprirent, en voyant l'archevêque de Bologne élevé à la chaire de Pierre, que le dogme compterait peu pour lui et que la politique tiendrait la première place dans ses préoccupations. Ils ne se trompaient pas. Par un travail fort bien masqué, et secondé par tous les papimanes du monde, il a réussi à faire admettre que l'Entente n'a jamais eu d'amis plus dévoués que lui, à renouer des fils brisés, à donner plus d'éclat à ses rapports avec certaines nations, enfin à attirer à lui, par la contagion de l'exemple, les gouvernements des peuples libérés ou librement reconstitués.

A la veille de la guerre, il n'y avait plus qu'une ambassade auprès du Vatican : celle de la très catholique Espagne. A l'heure présente, il y en a quatre autres : l'Allemagne s'est hâtée d'élever la légation de Prusse au rang d'ambassade du Reich, le Pérou a transformé, l'an dernier, sa légation en ambassade; le Brésil a agi de même, il y a deux ans; le Chili vient de l'imiter. Si la France suit le mouvement, aux jours de grande réception, Benoît XV verra à ses pieds les ambassadeurs de cinq Républiques et d'un seul royaume.

Mais ce n'est pas tout. Dans son rapport proposant la reprise des relations avec le Saint-Siège, M. Noblemaire a signalé, en faveur de sa thèse, le retour vers Rome des différents peuples (1). Son tableau est incomplet, et il convient de le mettre à jour. La Pologne, la Serbie, la Tchécoslovaquie, la Roumanie ont un ministre accrédité auprès du Pape; le représentant de la Hongrie est arrivé il y a quelques jours; la Grèce traite avec le Vatican pour établir un Concordat par l'intermédiaire d'un Français, M. Petit; l'Ukraine a un chargé d'affaires; la Géorgie, la Finlande, la Lituanie sont représentées au Vatican, avec lequel l'Arménie est également en contact. La Bavière, malgré la création de l'ambassade d'Allemagne, a conservé sa légation; la Hollande a maintenu en fonctions son envoyé extraordinaire, de même que l'Angleterre. La Bulgarie a engagé des négociations avec le secrétariat d'Etat par l'entremise d'un religieux français; le Japon, qui, l'an dernier, envoya une mission spéciale, serait, si l'on en croit certains bruits, disposé à instituer une légation; on considère même comme possible la nomination d'un représentant de la Sublime Porte. Et seule l'opposition de la France, il y a deux ans, a empêché la Chine de venir grossir l'effectif du corps diplomatique « noir ».

Ajoutons que le ministre de Russie conserve son titre et sa charge depuis le temps où Kerensky les lui donna; que le Venezuela, qui n'a pas de rapports avec le Quirinal, a un ministre près le Vatican, et qu'une nonciature vient d'être créée à Berne.

Enfin, il faudrait être aveugle ou imprévoyant pour ne pas se rendre compte que l'accueil enthousiaste fait aux Chevaliers de Colomb fait partie du plan subtil du Saint-Siège, qui consiste à développer l'influence des catholiques aux Etats-Unis pour aboutir à la nomination d'un ambassadeur. N'oublions pas que M. Coretti (*sic*), secrétaire aux Affaires extraordinaires, a habité longtemps l'Amérique du Nord, et qu'il sait, en conséquence, manœuvrer dans le bon sens.

Telle est l'image réelle de la situation diplomatique du Vatican. Elle mérite d'être considérée avec attention. Certes, la direction politique de l'Eglise se réjouit du vaste champ d'action qui lui est ouvert, et le Pape hume avec joie l'encens des hommes du monde.

Mais qu'en résultera-t-il de bon pour les peuples ? Quiconque n'ignore pas complètement l'histoire sait que les Concordats ont toujours été un marché de dupes. A la faveur du premier accord de ce genre conclu entre François Ier et Léon X, le Pape donna ce qu'il n'avait pas le droit de donner, et le roi céda ce qui ne lui appartenait pas. Léon X, en effet, reconnut au roi de France la faculté de nommer les évêques, qui étaient auparavant élus par les chapitres, et le roi abandonna au Pape la disposition des prébendes et bénéfices sur lesquels il n'avait, du reste, aucun droit.

On est tellement imbu de la tradition, au Vatican, que l'on espère peut-être remettre en honneur, en les modernisant quelque peu, ces pratiques antiques autant qu'immorales.

PAUL CORBIN.

(1) Cf. *D. C.*, t. 4, pp. 75-77.

Socialistes et radicaux

SUR QUEL TERRAIN LES RADICAUX PEUVENT SE JOINDRE AUX SOCIALISTES

L'Ere Nouvelle, *qui tente de galvaniser les radicaux par une enquête sur l'* « *union des gauches* », *reproduit avec complaisance (25. 9. 20) un article publié dans la* Dépêche *de Toulouse par le rédacteur en chef de ce journal, qui est, on le sait, l'organe le plus répandu et le plus puissant du parti radical. Le directeur politique de la feuille toulousaine, M. Maurice Sarraut, sénateur, a prié* l'Ere Nouvelle *de considérer cet article comme une contribution à son enquête.*

A la base de notre système, nous plaçons le principe de la propriété individuelle. Au bout de leurs conceptions, les socialistes, au contraire, ont placé le communisme. Qu'importe cette divergence, si fondamentale soit-elle, dès l'instant que nous nous accordons sur la nécessité d'une rénovation sociale et que nous communions dans le désir de donner tous les jours plus de bien-être avec plus de dignité aux humbles qui travaillent, aux misérables qui souffrent ? Le reste, ce n'est guère que de la philosophie à plus ou moins longue échéance,

Est-il vrai que le communisme doit se substituer tôt ou tard à la propriété personnelle ? Est-il permis de croire que l'instinct d'appropriation est assez enraciné au cœur de l'homme pour défier le triomphe du communisme ? C'est le double secret d'un avenir qui peut-être n'est pas si proche. De quoi demain sera-t-il fait ? Nul de nous ne saurait le dire. Tout passe. Tout se transforme. Qui donc oserait prétendre que les formes de la propriété elle-même n'évoluent pas et que les partisans de la propriété individuelle sont assurés jusqu'à la consommation des siècles d'avoir raison des théories communistes ? Et, d'autre part, qui donc peut se vanter de construire de toutes pièces une société communiste capable de remplacer, à la satisfaction générale, le bourgeoisisme actuel ?

Le système radical, aussi bien que celui socialiste, ne représente, à tout prendre, que des hypothèses. Mettons que l'un ou l'autre système soient les buts immédiats de l'un et l'autre partis. Il suffit, en ce cas, que l'action de leur propagande se développe dans la légalité et dans l'ordre. Les socialistes doivent avoir le bon sens et la sagesse de ne pas faire tort à la République d'une seule réalisation ni du moindre grain de mil. Les radicaux, à leur tour, doivent avoir le courage de ne pas faire tort à la République d'une seule idée, d'une hardiesse. A quoi rimerait-elle. l'épithète de radical, si les réformes sociales acceptées par notre parti ne plongeaient jusqu'aux racines de la société elle-même ?

Je ne crois certes pas que la société s'achemine vers cette « nationalisation » des produits dont parlent quelques théoriciens communistes, et que la société de demain, absolument dépourvue de pièces de cent sous et voire de papier-monnaie, vive, libérée de tout capitalisme, sous le régime de la prise au tas.

N'empêche que les bourgeois eux-mêmes pratiquent un communisme évident lorsque les actionnaires d'une Société anonyme — par exemple, d'une Société pétrolifère — perçoivent d'annuels dividendes. Rien qu'à la constatation de ce probant phénomène, on est bien obligé de se convaincre que le régime de la propriété individuelle présente plus d'une lézarde et que, peut-être, il suffirait d'un consentement général pour nous faire vivre heureux, sous un régime abominablement collectiviste.

Je ne prophétise pas. Je ne note que le symptôme d'une transformation sociale qui s'effectue, pour ainsi dire, d'elle-même.

D'autres indices l'accusent. Est-ce que la notion du patronat, comme celle, d'ailleurs connexe, du salaire des travailleurs, sont aujourd'hui ce qu'elles étaient il y a seulement vingt ans ? Seigneur et maître en son fief, le patron « de droit divin » ne voyait dans l'ouvrier qu'une sorte d'outil vivant auquel il ne réclamait pas d'autre vertu que le bon aloi de l'outil, auquel il ne reconnaissait d'autre droit que de compter sur la générosité patronale. Il y avait de bons patrons. Il en était d'exécrables. Mais le régime même du patronat comportait une tyrannie possible. Despotique ou tolérable, ce système faisait table rase de la sécurité du travailleur. Pour sa dignité d'homme, il n'en tenait aucun compte. Cet absolutisme a fait son temps. A tel point que, de nos jours, il ne trouve plus d'avocat. Tout le monde, dorénavant, s'accorde à reconnaître qu'entre l'employeur et l'employé il n'y a d'autre collaboration possible que celle basée sur le respect mutuel des intérêts et des droits de chacun d'eux, loyalement débattus et légitimement garantis. Du régime monarchique, le travailleur entend passer au régime parlementaire. Il ambitionne simplement d'introduire à l'atelier ce qu'il a dans le forum ; un peu plus de démocratie dans un peu plus de liberté.

On peut faire le tour des divers pays d'Europe. Le spectacle est partout le même. Chez les peuples victorieux comme chez les peuples vaincus et jusque dans les nations neutres, les mêmes tressaillements annoncent un ordre nouveau, et les mêmes revendications s'élèvent comme inspirées d'un mot d'ordre général.

Mais partout et en tout lieu cette ébullition universelle se complique d'un drame poignant. Comment l'ordre nouveau se pourra-t-il instaurer ? Par le moyen de la force et les voies de la dictature ? Par le moyen de la prudence et les voies de l'évolution ? La guerre a perturbé les esprits, et aussi bien dans le monde du « peuple gras » que dans celui du « peuple maigre », une fièvre sévit encore, accompagnée de délires.

Il ne faut donc pas s'étonner si, dans toutes les parties du globe, la classe des travailleurs est comme une sorte de proie que les sages disputent aux fous et si elle nous donne ce spectacle singulièrement compliqué qu'à l'ignorance des uns s'égale la bonne volonté des autres. De telle sorte qu'une partie des prolétaires est en lutte contre l'autre et qu'on peut compter sur ceux-ci pour empêcher le mal que pourraient faire ceux-là.

C'est précisément de ce grand drame que le parti radical ne saurait se détourner. Il est sans doute facile de se persuader que tout est pour le mieux sous le plus bourgeois des régimes et, du haut de cet optimisme, de se réciter béatement le *Suave mari magno*. Notre intérêt comme notre devoir sont, au contraire, de nous pencher sur cet émouvant conflit et d'y assumer, au besoin, le rôle qui nous y incombe. Notre rôle y pourra être celui de républicains qui professent une égale horreur pour la démagogie et pour le conservatisme, de républicains qui considèrent que travailler au progrès et collaborer à l'ordre ne sont que le double aspect de l'œuvre républicaine. La tâche de la République, c'est d'émanciper le travailleur, mais à la condition que celui-ci veuille prendre conscience des devoirs que cette émancipation lui impose.

Cette éducation est à faire. Des socialistes s'y emploient. Si, par timidité ou incurie, les radicaux refusaient de se rencontrer avec les socialistes dans cette salutaire entreprise, nous risquerions de payer cher, tôt ou tard, leur abstention.

Dans le parti socialiste, il est un trop grand nombre d'extrémistes qui délirent et qui s'agitent ; en revanche, nous avons cette bonne fortune que le remède est sans doute à côté du mal et qu'en face des énergumènes il est des hommes d'esprit droit et de cœur républicain qui s'efforcent à faire prédominer la raison. Notre socialisme radical, cela peut consister demain à seconder dans leur œuvre ces socialistes par égoïsme bourgeois, si M. Ajam le désire, par amour des travailleurs, comme le voulait Pelletan.

Huc (Pierre et Paul),
rédacteur en chef de la Dépêche.

POURQUOI LES SOCIALISTES EXTRÉMISTES REPOUSSENT LE CONCOURS DES RADICAUX

De la « Tribune libre » du *Journal du Peuple* (15. 10. 20), sous le titre « La fin d'un parti » :

Avant d'aller banqueter chez Pluton, nos radicaux ont décidé de se réunir, une fois encore, dans la bonne ville de Strasbourg. Moins héroïques que Léonidas et ses compagnons, ils n'offriront pas leurs poitrines aux coups des adversaires et ne s'érigeront point, tel un vivant rempart, pour couvrir et défendre la République. Quelques palabres et quelques vœux leur tiendront lieu de prouesses, et, ce grand fait d'armes accompli, nos radicaux retourneront au néant, qui, depuis des années, les hospitalise.

Cette fin lamentable d'un parti, qui fut grand ou parut l'être, et qui sombre dans l'indigence des idées comme des individus, est des plus significatives. Ce n'est pas seulement la fin d'un parti, ce n'est pas seulement la fin d'un régime ; c'est la fin d'un régime politique, c'est l'écroulement attendu d'un

état social qui s'annonce. Suprême défenseur de l'ordre bourgeois, dernier champion du capitalisme oppresseur et exploiteur, ce parti, qui s'est élevé en flagornant bassement le peuple révolutionnaire et par les voies d'une démagogie hurlante autant qu'impuissante, tombe en poussière, au moment où la lutte des classes atteint son maximum d'intensité et où se prépare l'assaut définitif qui emportera la bourgeoisie dominante. Et le spectacle de ces politiciens désemparés, incapables de choisir entre le peuple qui affirme ses droits et la classe qui défend ses privilèges, est des plus édifiants.

Depuis ce 4 septembre que la veulerie républicaine d'aujourd'hui a renié avec éclat, plusieurs équipes de démagogues se sont succédé au pouvoir. On a vu d'abord la bande sordide des Gambetta, des Jules Simon, des Ferry, des Favre portée à l'Hôtel de Ville par la poussée populaire et contrainte, sous la menace, de constituer un gouvernement. C'était l'époque où la République était si belle. Les premiers amants de Marianne promettaient les réformes les plus mirifiques au nombre desquelles le désarmement, la suppression du Sénat, l'impôt sur le riche... Installés au pouvoir, nos polichinelles ne songèrent plus qu'à emplir leurs poches et à se défendre contre la nouvelle équipe qui aboyait et montrait les dents. L'opportunisme s'épanouit sur le pays. Heureux temps où la naïveté populaire s'indignait encore et où le trafic des croix et des rubans provoquait les saintes colères.

Après, ce furent les radicaux authentiques, les vrais *amis du peuple*, les Clemenceau, les Doumer, les Stéphen Pichon. Les reniements succédèrent aux reniements. Les scandales suivirent les scandales. Panama ! Chemins de fer du Sud ! Cornélius ! Arton ! Plus le parti radical s'approchait du pouvoir et plus la République descendait dans la boue. Quelques transfuges du socialisme réformiste vinrent s'ajouter, par la suite, à cette superbe collection d'aventuriers sans vergogne. Les radicaux-socialistes remplacèrent les radicaux tout court. Les Augagneur, les Briand, les Viviani, les Breton et tant d'autres seigneurs de moindre importance, sortis du socialisme antimilitariste et grève-généraliste, poussèrent brutalement hors de l'assiette au beurre leurs devanciers trop timorés. Et l'on peut voir, aujourd'hui, à l'Elysée, le plus beau spécimen de l'arrivisme fangeux, ce Millerand tout gonflé de l'or des Congrégations, cet Alexandre l'Appétit qui, naguère, en des pages enflammées, flagellait le président Casimir-Perier, qu'il accusait de visées dictatoriales et qu'il déclarait coupable d'avoir voulu s'évader de son rôle de soliveau.

Cinquante années d'expérience ont dessillé les yeux des travailleurs. Car ce sont toujours les mêmes méthodes. La ruée vers la gamelle exige les mêmes procédés. On commence par prêcher la révolte, le chambardement ; on pousse le bon peuple à la haine du militarisme, de la magistrature, du gouvernement ; on attise le feu des guerres civiles ; on sème l'irrespect, le doute, la colère ; on prophétise la révolution... Puis, pourvu d'un mandat, paisiblement installé, on réprime ; on mate les mécontentements populaires à l'aide de l'armée, de la magistrature et de la police. Et le tour est joué. La farce de Cléon se renouvelle, dans la France républicaine, tous les quatre ans.

Que nous veulent aujourd'hui les fantômes de Strasbourg ? Ressusciter ce parti dont la faillite avérée est désormais sans remède ? Essayer de galvaniser le bon peuple républicain en agitant le spectre du cléricalisme, en jetant du curé aux estomacs vides et en tirant de l'oubli un combisme suranné et poussiéreux ? Tous ces efforts seront vains. Les travailleurs ont conscience de la malfaisance politicienne. Promesses et serments demeureront sans écho. Un prolétariat, maintenant majeur, sachant nettement ce qu'il veut et où il va, se dresse contre la classe exploitante, et son mépris balaye les petits partis qui n'ont à lui offrir que verbalisme et mensonge.

Il faut que les mauvais bergers d'antan se résignent. L'heure est aux travailleurs. Les travailleurs n'ont plus besoin d'*avocats* pour plaider leur cause devant la bourgeoisie capitaliste. Il n'est plus pour eux qu'un seul parti : leur parti de classe. Ils n'ont plus qu'un seul but : la révolution, non pas la révolution romantique à objectif politique, mais la révolution qui se dénouera par la prise du pouvoir, l'expropriation de la bourgeoisie régnante et la dictature populaire. Cela, les quelques radicaux sincères qui s'obstinent à faire revivre leur pauvre parti l'ont-ils compris ? Ont-ils enfin une vision juste du problème ?

Ce qui a toujours séparé profondément les partis républicains, dits d'extrême gauche, du peuple des travailleurs, c'est l'obstacle de la propriété. Il y a eu, dans le parti radical, quelques belles figures, très hautes et très pures, indemnes de toute salissure... Mais, en dépit de la grande tendresse qu'ils professaient pour le peuple, en dépit de leur foi républicaine et de leurs ardeurs combatives, ils se sont toujours placés, aux moments décisifs, du mauvais côté de la barricade. Leur incompréhension déconcertante du problème social les a rejetés, malgré eux, dans les rangs des maîtres et des profiteurs.

Ce ne sont pas les pâles héritiers de ces grands combattants qui redonneront du prestige à un parti périmé et condamné. Atteint par des trahisons multipliées, déshonoré par des scandales sans nombre, le parti radical ne se réveillera plus d'entre les morts. Nous assistons aux derniers soubresauts d'une agonie pénible. Allons ! qu'on appelle les fossoyeurs et qu'on ensevelisse ces malheureux dans le suaire du Bloc national. VICTOR MÉRIC.

LES ILLUSTRÉS POUR ENFANTS

Etude et avis pratiques dédiés aux mères de famille et aux éducateurs (1)

Sous ce titre, le R. P. DE PARVILLEZ, S. J., vient de publier une brochure destinée « aux éducateurs chrétiens, à tous les honnêtes gens, à tous ceux qu'intéressent la formation morale de l'enfance et la santé de l'âme française. » (p. 7).

L'âme de l'homme — prise au sens moral — se forme par les idées et les idées sont enfantées par les images.

L'image ! On connaît son rôle important, primordial, dans la vie de l'enfant.

« Dès les plus jeunes ans, notre esprit s'imprègne des images qui l'enveloppent ; il se compose un monde moral, religieux, d'après

(1) Bureaux de la *Revue des Lectures*, 77, rue de Vaugirard, Paris, 6e. (Brochure de 96 p. : 1 fr. 50 ; par quantité, 1 fr.)

le milieu familial et social où il se meut. L'enfant se crée une atmosphère de sensations, véritables mines d'où il tirera, à son insu, les jugements de son adolescence et de son âge mûr. » (1)

Alfred Fouillée a mis à la mode « l'idée-force » qui sans cesse agit, tend à se réaliser en paroles, en actes, en mouvements.

D'après ce philosophe, se représenter un mouvement, c'est déjà se sentir sollicité à se mouvoir, c'est commencer à se mouvoir.

On ne peut nier la part de vérité que contient son système. Aussi ne saurait-on jamais veiller avec trop de sollicitude sur l'imagination de l'enfant, car celui-ci « appartient tout entier à ce qui capte son attention, et l'idée incarnée dans l'image le conduit droit à l'imitation et à la réalisation » (p. 8).

Observez-le dans ses jeux : il s'efforce de prendre les façons d'agir, le langage du personnage qu'il est censé représenter : cocher ou soldat, marchand ou papa. Il veut « vivre » ses imaginations, de même qu'il « vit » ses lectures.

« Être celui devant qui tout doit plier... ; être, au moins une heure, au moins en rêve, le policier génial, l'explorateur invincible, le fiancé heureux, l'aviateur triomphant, le champion du monde, voilà le genre de pensées et de plaisirs que l'enfant demande à la lecture. Il y prend les matériaux pour construire son idéal. » (P. 27.)

Or, il est, pour la formation de l'esprit et du cœur, d'une importance capitale que cet idéal soit bon, beau et raisonnable.

Evitons, dès lors, à l'âme des enfants le contact imaginatif des crimes et des scènes de brutalité — et nous ne parlons pas des récits, des gravures qui pourraient émousser la délicatesse de sa pudeur.

Pas de « bourrage de crâne » (p. 24) non plus, c'est-à-dire ne laissons pas se déformer le jugement des enfants par la lecture de contrefaçons de Jules Verne, où l'irréel le dispute à l'absurde, et où l'on ne voit qu' « élucubrations fantaisistes, bien plus dangereuses que les contes de fées, parce qu'elles ne proclament pas, comme ceux-ci, leur invraisemblance » (p. 27).

Ces principes ont déterminé le choix du P. de Parvillez et l'ont guidé dans le partage qu'il a fait des illustrés pour enfants en quatre catégories. Chacune d'elles fait l'objet d'observations détaillées, fruit d'un examen consciencieux et personnel des revues recommandées ou condamnées. L'auteur les a lui-même résumées dans ce tableau d'ensemble :

I — Illustrés bons et excellents à recommander

En résumé, voici parmi toutes ces publications celles que nous croyons pouvoir recommander sans hésitation :

Dans les milieux populaires, l'*Echo du Noël* et *Ma Récréation*, qui conviennent aux enfants des deux sexes, de neuf à quatorze ans environ.

Pour la classe bourgeoise et les élèves de l'enseignement secondaire, la *Semaine de Suzette* pour les petites filles (huit à treize ans), *Fils de France* pour les adolescents (douze à dix-sept ans) ; l'*Etoile Noëliste* et l'*Ami des Enfants* s'adressent aux familles non seulement chrétiennes, mais plutôt pieuses, la note religieuse y étant dominante. *Ma Récréation*, la *Semaine de Suzette* et *Fils de France* sont d'inspiration catholique, mais moins accentuée, surtout les deux derniers.

On pourrait y joindre les *livres roses* de Larousse, pour enfants des deux sexes, de huit à douze ou treize ans. Ne pas oublier que ces brochures observent la neutralité religieuse.

II — Illustrés honnêtes mais neutres

On peut, comme nous l'avons dit, tolérer ceux-ci, pourvu que l'on ne s'y adresse pas exclusivement et qu'on exerce sur eux un certain contrôle. Ils sont insuffisants par eux-mêmes.

Ce sont : la *Poupée modèle*, le *Pêle-Mêle*, les *Contes illustrés de nos enfants*, *Un poilu de douze ans*, *Mon Journal*, *Ma Poupée* et les trois illustrés de chez Fayard, les *Belles Images*, *Diabolo-Journal* et la *Jeunesse illustrée*.

On pourrait leur adjoindre à la rigueur — avec les réserves que nous avons faites — *Mes Belles Histoires*.

III — Illustrés suspects ou médiocres

Ceux-ci demandent, non pas toujours une conclusion absolue — on peut les tolérer pratiquement, dans certains cas, aux mains de certains enfants, avec les précautions indispensables et pour des raisons sérieuses, — mais une méfiance plus grande, un contrôle plus rigoureux.

Nous avons donné les raisons objectives de cette attitude ; à chaque éducateur d'apprécier ce que doit être, vu les circonstances où il se trouve, sa conduite à l'égard de ces feuilles. Notons seulement qu'en les éliminant simplement on n'a pas à craindre de priver l'enfant de quelque lecture nécessaire ou utile.

Ce sont : le *Bon Point amusant*, *A l'Aventure*, les *Trois Boy-Scouts*, le *Petit Monde*, *Jim Button Bull*.

IV — Publications mauvaises à éviter

Elles abêtissent, détraquent, affolent, intoxiquent les esprits et les cœurs.

Ce sont : le *Roman policier*, collection de brochures ; *Jim Kannah* et *Ricardo Gomez*, fascicules in-4° ; les publications Offenstadt : *Lili*, *Fillette*, le *Cri-Cri* et la *Croix d'honneur*, l'*Intrépide*, *Collection d'aventures*, l'*Epatant* et, notamment, les deux revues ordurières : la *Vie de garnison* et le *Régiment*.

La brochure *Les Illustrés pour enfants* est à lire en entier par toute personne, religieuse ou non, qui a charge d'âmes enfantines.

Il sera permis à nos lecteurs de s'en rendre compte en parcourant l'extrait que nous donnons de l'étude du P. de Parvillez et qui en constitue ce que l'on peut appeler la partie positive :

(1) G. Méra, *l'Education de l'intelligence et du cœur*, cité par le P. de Parvillez, *op. cit.*, p. 8.

Publications chrétiennes et éducatrices

Un bon journal populaire

« Mà Récréation » (1)

Lancée en 1910, *Ma Récréation* n'est pas la plus ancienne des publications populaires pour enfants, mais elle est, à coup sûr, l'une des meilleures.

Elle a le souci de plaire à sa clientèle. Son aspect extérieur, sans être luxueux, est engageant : dessins corrects et soignés, couleurs vives, texte varié, un grand roman dont les principaux héros sont des enfants, des nouvelles, des légendes, des anecdotes tirées de la vie des grands hommes ou des saints, des devinettes, des recettes, des modèles pour petits travaux féminins, etc.

Cette multiplicité de rubriques prouve le soin que la direction apporte à sa tâche et l'expérience qu'elle a de l'âme enfantine, aussi prompte à s'enthousiasmer par la nouveauté qu'à se dégoûter de la monotonie.

Mais ce qu'il faut apprécier le plus ici, c'est le souci d'élever et de former l'enfant sans jamais cesser de lui plaire. Anecdotes vraies ou inventées, romans et nouvelles savent mettre discrètement en valeur les qualités ou les hauts faits de tel héros ou de telle héroïne. Jamais de sermons fâcheux, point non plus de ces historiettes irréelles et douceâtres qui montrent aux enfants des modèles de perfection si parfaitement conventionnels et suintent si abondamment l'ennui qu'elles donnent aux plus sages l'envie de faire mille folies. C'est d'une manière concrète et par les faits qu'on cherche ici à donner aux âmes des petits lecteurs l'amour du beau et du bien.

A cette tâche contribuent surtout les *Idées de Vieux Hibou* et la *Petite Correspondance* de Tante Claire.

Le premier parle à tous, en tête du journal, et donne avec humour de précieux enseignements. Je cueille sous sa... griffe, dans le numéro du 24 janvier 1920, un apophtegme charmant, trouvé, assure l'écrivain, dans une papillote, autour d'une praline : *Les enfants sont comme les livres ; pour qu'ils soient bons, il faut qu'ils soient excellents.* Suit un petit commentaire, illustré d'exemples topiques.

Ailleurs, 17 janvier 1920, Vieux Hibou rapporte une question d'une abonnée au pseudonyme bien choisi, *Petite Folle :* « Peut-on danser le tango ? » et il répond : « Oui, les sauvages, les ours, les singes peuvent danser le tango. A vous de savoir, *Petite Folle*, si vous êtes sauvage, ours ou singe. »

Tante Claire, elle, répond aux lettres et aux demandes de renseignements des abonnés, et trouve parfois l'occasion de glisser un bon conseil.

La note chrétienne apparaît de temps en temps dans le journal, assez discrètement pour ne pas entraver sa diffusion, même dans les milieux plus ou moins laïques, où une publication officiellement religieuse serait mal vue.

On peut donc recommander *Ma Récréation* à tous et la faire pénétrer jusque dans les familles indifférentes ou hostiles, où elle fera et fait déjà le plus grand bien.

Enfin, ce magazine, fondé pour fournir aux enfants de la classe populaire une lecture agréable et utile, est rédigé et illustré avec assez de soin pour être accueilli favorablement par les enfants de la classe bourgeoise, et bien des écoliers et des fillettes des collèges et couvents de l'enseignement secondaire le liront avec plaisir.

Souhaitons qu'une prochaine solution de la crise du papier lui permette bientôt de retrouver ses seize pages d'il y a quelques mois, pour la plus grande joie de son public.

(1) Journal hebdomadaire, 8 pages illustrées, dont 4 en couleurs. Le numéro, 20 centimes. Abonnement d'un an, France, 10 fr. ; étranger, 12 fr. Rédaction et administration, 10, rue de Mézières, Paris, 6e.

Pour nos petites filles

La « Semaine de Suzette » (1)

Ma Récréation s'adresse à tous les enfants. La *Semaine de Suzette* a un objectif plus restreint ; elle est faite spécialement pour les fillettes de huit à quatorze ans environ. Son prix, un peu plus élevé, de même que la condition sociale des petits héros de ses romans et nouvelles, nous paraît indiquer qu'elle ne vise pas la clientèle populaire.

Ses illustrations sont soignées. Comme *Ma Récréation*, elle dédaigne, avec raison, la caricature grotesque et déformatrice ; elle ne met sous les yeux de ses lectrices que des dessins corrects et agréables à voir. Elle publie simultanément deux romans, une nouvelle ou une saynète enfantine, une page consacrée à des modèles de robes de poupée ou autres ouvrages féminins, des recettes de ménage et renseignements pratiques pour la tenue d'une maison, deux pages en couleurs où la célèbre Bécassine, populaire aujourd'hui chez tant de fillettes, déroule la série de ses aventures à travers l'actualité ; enfin, des « jeux et récréations », la « petite poste » de Tante Jacqueline, des consultations graphologiques, etc. ; il y a même une rubrique « Pour les mamans », avec indications d'articles de toilettes et de cours par correspondance.

L'ensemble nous paraît tout à fait recommandable ; les romans savent exciter l'intérêt sans affoler les imaginations des enfants par des complications mélodramatiques ; pas de crimes, d'invraisemblances, d'enfants martyrs torturés par de hideux saltimbanques ; les deux romans en cours signés de L. Lambry et J. Vinot-Préfontaine ont le rare mérite de se mettre non seulement à la portée, mais encore au point de vue de leur public ; on ne s'y arrête qu'à ce qui intéresse les garçonnets et fillettes mis en scène, et, par suite, à ce qui captivera l'attention des petites lectrices. Les auteurs ont, d'ailleurs, le louable souci de l'actualité, et leurs jeunes héros et héroïnes sont aux prises avec des difficultés et des dangers nés de la guerre.

Si la tenue littéraire est bonne, la morale et la religion ne sont pas négligées. Pas trace de sermon, d'ailleurs ; la *Semaine de Suzette* veut d'abord distraire les enfants ; elle ne prétend remplacer ni la classe ni le catéchisme. Mais dans ses histoires on prie, on entre à l'église, on a recours au bon Dieu dans les souffrances et les périls. Surtout, on se corrige de ses défauts, on constate les fâcheux résultats de la paresse ou de l'orgueil, on fait de courageux efforts pour accomplir son devoir, on aime à faire la charité. Il y a là une préoccupation habituelle d'être utile à la formation du cœur et de l'âme de l'enfant, et il faut en féliciter les rédacteurs.

Tout au plus pourrait-on souhaiter qu'en gardant soigneusement cette manière habile de pousser au

(1) Hebdomadaire, paraissant le jeudi, 12 pages in-4° illustrées, dont 3 en couleurs. Le numéro 25 centimes. Abonnement d'un an, France et Algérie, 13 fr. ; étranger et colonies, 16 fr. Bureaux et administration, 55, quai des Grands-Augustins, Paris.

bien sans ennuyer ni prêcher, le journal insiste un peu plus sur la note religieuse proprement dite. Il semble bien, d'après la Petite Poste, que la plupart de ses abonnés sont catholiques ; ce progrès, sans diminuer l'extension du bien fait par la *Semaine de Suzette*, en augmenterait l'intensité.

Au total, ce journal, avec les ouvrages qu'il recommande, *Albums de Bécassine* pour les plus jeunes, *Bibliothèque de Suzette* pour les fillettes de neuf à quinze ans environ, *Bibliothèque de ma fille* pour les plus âgées, nous paraît de nature à intéresser vivement les enfants, et nous n'hésitons pas à le conseiller aux familles.

Pour les jeunes gens

« Fils de France » (1)

Dernier venu des journaux étudiés ici, *Fils de France* a commencé à paraître le 1er mai 1920.

Il prétend, dit son programme, « devenir un porte-drapeau pour toute cette belle jeunesse, dont les pères ont défendu la patrie au prix de leur sang, et qui veut la refaire plus grande que jamais ; son titre même le proclame ; il s'adresse à tous les jeunes gens désireux d'enrichir leur cerveau... »

Noble ambition. Pour la réaliser, le journal publie des romans, deux romans fort attachants, des causeries « à bâtons rompus », des variétés d'actualité, etc.

Il est surtout récréatif ; mais ses articles de vulgarisation scientifique — et même jusqu'à un certain point ses romans — contribueront aussi à instruire ses lecteurs. La formation morale et religieuse, sans être entièrement négligée, ne paraît pas jusqu'ici obtenir au même degré l'attention des rédacteurs. Il nous semble que, sans tomber dans des excès indiscrets, et sans étonner ni blesser les lecteurs incroyants, on pourrait insister un peu plus sur cette note.

Qu'on ne voie pas ici un blâme ; encore une fois, *Fils de France* ne peut faire de mal nulle part et donnera à tous ses lecteurs, avec d'agréables moments, des idées justes et saines.

Un journal chrétien

« L'Ami des Enfants » (2)

La première impression que l'on a en feuilletant l'*Ami des Enfants* peut se traduire ainsi : Voici un journal sérieux.

Pas de couleurs ; pas de caricatures ; de belles gravures en noir, reproductions de tableaux célèbres ou, parfois, photographies d'actualité. Typographie soignée, bon papier, présentation extérieure tout à fait satisfaisante.

Quand on passe à la lecture, la bonne impression ne s'affaiblit pas. Irréprochable au point de vue moral et religieux, l'ensemble offre aux enfants une lecture agréable, sans doute, mais surtout profitable.

(1) Journal illustré des jeunes gens, paraissant le samedi, 8 pages in-4°, 15 centimes. Un an, France et Algérie, 7 fr. 50 ; étranger et colonies, 10 fr. — Chez Gautier et Languereau, 55, quai des Grands-Augustins, Paris, 6e.

(2) Hebdomadaire, paraissant le samedi ; 16 pages in-4° illustrées. Pour la France, un mois d'essai, 1 fr. 40 ; trois mois, 4 fr. 50 ; six mois, 8 fr. ; un an, 13 fr. Etranger, le numéro, 0 fr. 40 ; six mois, 10 francs ; par an, 15 fr. Un numéro spécimen est envoyé gratuitement sur demande. Rédaction et administration, à l'imprimerie des Orphelins-Apprentis d'Auteuil, 40, rue La Fontaine. Paris.

Le premier article, « Causerie de l'Ami », est une véritable petite allocution, animée du plus pur esprit de zèle, qui commente, au point de vue chrétien, un événement récent ou développe quelque pensée morale. Peut-être même le ton et le style rappellent-ils un peu la prédication proprement dite ; on se demande si une parole plus concrète, plus rapprochée du genre « Pierre l'Ermite », ne mordrait pas davantage sur un auditoire enfantin ?

Viennent ensuite des articles d'actualité, des nouvelles, historiettes, anecdotes, généralement attrayantes et instructives ; des poésies, toujours d'une inspiration noble et pure, et assez souvent d'une certaine valeur littéraire ; un roman, des « Variétés » ; enfin, des traits et bons mots, parfois bien faibles.

Dans tout cela, l'on discerne un évident souci de faire le bien, une vigilance constante à ne mettre sous les yeux de l'enfant que des spectacles et des textes instructifs et formateurs.

Le style est toujours d'une correction et d'une distinction irréprochables ; l'argot n'entre pas ici. Les familles chrétiennes peuvent donc s'adresser en toute confiance à l'*Ami des enfants*, jamais rien chez lui ne pourra choquer ni surprendre l'âme la plus délicate.

Aussi, voudrait-on de bon cœur lui voir conquérir la place qu'il mérite à tous les foyers catholiques. Il y arrivera, surtout si, tout en gardant son caractère franchement chrétien, il développe ses qualités de vie et d'actualité et entre en communication encore plus étroite et intime avec son public.

Il avait jadis une « Boîte aux lettres » que *Romans-Revue*, dans son numéro du 15 décembre 1912, p. 889, appréciait ainsi : « Ce sont des pages où se révèlent un lien d'affection familiale, une union de prières, dont les résultats se devinent merveilleux. C'est, sous le voile des pseudonymes et sous la forme la plus aimable, un véritable recueil de lettres surtout spirituelles, où tous et toutes peuvent puiser d'utiles directions. »

Nous avons cherché en vain cette rubrique dans les derniers numéros. Espérons qu'elle reparaîtra, pour le plus grand bien des abonnés.....

Les meilleurs journaux enfantins

L' « Étoile Noëliste » et l' « Écho du Noël » (1)

L'idéal n'existe pas. Mais, de toutes les publications pour enfants que nous avons passées en revue jusqu'à présent, aucune ne paraît s'en rapprocher autant que l'*Etoile Noëliste*.

Sans vouloir l'auréoler d'éloges hyperboliques ni lui attribuer une surhumaine perfection, il faut reconnaître, parce que telle est l'objective vérité, qu'elle réunit les meilleures qualités des autres revues catholiques, et surpasse encore ces émules.

D'abord pour l'abondance. Pour un prix à peine plus élevé, elle donne un nombre de pages très supérieur.

Puis, par la variété des matières. Voici, à titre de spécimen, ce que contient un numéro, pris au hasard (4 mars 1920) :

En première page, une gentille photographie,

(1) L'*Etoile Noëliste*, revue hebdomadaire illustrée pour la jeunesse ; 32 pages in-4° illustrées. Un an, 15 fr. ; étranger, 17 fr. — L'*Echo du Noël*, revue hebdomadaire illustrée, 16 pages in-4° illustrées, dont 4 en couleurs ; le numéro, 15 centimes ; un an, 8 fr. ; étranger, 10 fr. Pour 5 exemplaires, 31 fr. ; étranger, 36 fr.

envoyée par une abonnée. Puis viennent : une notice sur un saint de la semaine (saint Thomas d'Aquin) ; deux nouvelles ; une anecdote ; une courte histoire en images ; une poésie ; une page consacrée à l'histoire de Joseph, avec deux photographies ; c'est la formule du « roman-cinéma », appliquée à l'Histoire Sainte, car le récit et la série des gravures se continuent dans les numéros suivants.

Suit une rubrique qui rappelle un peu l'ancien *Cosmos* de la Bonne Presse, un des plus regrettés parmi les morts de la grande guerre (disons plutôt les disparus, pour ne pas abandonner tout espoir de résurrection). Sous le titre *A travers le monde* se succèdent des renseignements géographiques, astronomiques, historiques, etc. ; de la vulgarisation scientifique à bâtons rompus, mais attrayante et claire, et de nature à laisser dans l'esprit, sans le fatiguer, des notions justes et pittoresques.

Un roman, une anecdote, une histoire en images viennent ensuite. Puis *Noël-Ecole*, partie pédagogique, qui a pour but « de fournir un moyen d'émulation scolaire aux lecteurs, surtout à ceux dont l'éducation se fait dans la famille ». On y trouve d'abord une courte instruction religieuse sur l'Evangile, puis des sujets de concours (arithmétique, dessin, cartographie, etc.), et des travaux scolaires pour le « cours élémentaire » et pour le certificat d'études.

Un monologue, une anecdote, un roman d'aventures, une partie consacrée aux petits travaux d'intérieur, couture, découpages, fabrication de petits objets, etc. ; des concours de jeux, la *Vie noëliste*, chronique des Comités des Cadettes noëlistes, enfin une histoire en images terminent le numéro.

Sans affirmer que chacune de ces pages, chacun de ces récits constitue un chef-d'œuvre impérissable, nous estimons qu'au point de vue artistique et littéraire cette revue n'est inférieure à aucune autre — catholique ou non — et en surpasse un grand nombre.

Ce qu'il y faut louer le plus, c'est — outre la variété et l'abondance des matières — l'esprit chrétien, formateur et familial, qui la caractérise.

Chrétien ; elle met Dieu et la religion à leur place, la première ; elle débute par une notice sur un saint ; elle raconte, plus loin, une de ces belles histoires de la Bible qui charment toujours l'esprit et le cœur des enfants ; ses pages pédagogiques commencent par l'instruction religieuse ; enfin, les romans, nouvelles, anecdotes, avec discrétion et simplicité, montrent en action des âmes chrétiennes.

Non pas, hâtons-nous de l'ajouter, que la partie récréative du journal soit un fade et ennuyeux sermon, une série de ces odieuses histoires faussement et bêtement « morales », où la vérité et l'intérêt sont sacrifiés sans merci au soin d'établir un précepte quelconque, où l'enfant bien sage est sûr d'être finalement abreuvé de délices, tandis que le turbulent sombre dans l'infortune et le mépris... Non, il y a là de quoi s'amuser sans arrière-pensée, sans qu'une leçon plus ou moins bien amenée vienne clore aigrement le récit et justifier le mot mélancolique d'une fillette, passionnée pour les histoires, mais déçue par les enseignements sévères qu'on en tirait pour elle : « Les histoires, c'est bien joli ; quel dommage que ça finisse toujours mal ! »

Seulement, les héros des romans et nouvelles de l'*Etoile Noëliste* ont d'ordinaire des âmes chrétiennes et le laissent voir sans en faire étalage.

En même temps, ces pages, par les exemples d'énergie ou de bonté qu'elles font passer de temps en temps sous les yeux des enfants, peuvent avoir sur eux une influence vraiment formatrice ; tandis que les notions scientifiques et historiques glanées *A travers le monde* compléteront leur instruction, même s'ils n'usent pas d'une manière habituelle des ressources pédagogiques offertes par *Noël-Ecole*.

Enfin, l'esprit familial de la revue est à louer hautement. « L'Union Noëliste » est une grande famille où l'on s'aime, où l'on prie les uns pour les autres, où les événements du foyer, naissances, morts, sont signalés à l'attention de tous. La coutume de reproduire les photographies envoyées par les abonnés paraît des plus heureuses ; ces clichés, dont les meilleurs seuls reçoivent les honneurs de la reproduction, témoignent toujours du goût délicat et du sens artistique de leurs auteurs, et apportent à la revue une note d'intimité très attrayante.

Ajoutons enfin que l'*Etoile Noëliste*, par ses récits et ses gravures, sa partie pédagogique et ses concours de jeux, s'adresse aux enfants des deux sexes, mais que, par le choix des monologues, l'importance accordée aux travaux plus spécialement féminins — trousseau de la poupée Nadalette, etc., — ce sont encore les petites filles qui semblent les plus favorisées. L'*Etoile* est, d'ailleurs, issue du *Noël*, qui est aujourd'hui un journal pour jeunes filles.

Une enquête auprès de quelques abonnés de l'*Etoile* — de six à quatorze ans — nous a fourni les précisions suivantes :

Toutes aiment et estiment leur journal. Ce qu'on apprécie le plus, ce sont les histoires. Un des romans en cours à ce moment (Le *Numéro quatre*) réunit un grand nombre de suffrages. La *Fille du miroitier* est également très appréciée.

Les concours de jeux, rébus, devinettes, etc., ont grand succès, et font travailler les petites cervelles avec beaucoup d'assiduité.

Enfin, plusieurs anciennes abonnées de diverses autres publications pour enfants déclarent l'*Etoile* bien supérieure à ses rivales ; si l'une de ces demoiselles « aime autant un journal qu'un autre », la majorité marque pour celui-ci une préférence décidée et raisonnée.

Les « réunions-ouvroirs » des abonnées leur offrent un vif attrait et contribuent à leur apprendre le travail et la charité.

L'*Echo du Noël* est un succédané, un abrégé de l'*Etoile Noëliste*. Il a le même format, mais comprend seize pages au lieu de trente-deux. Quatre de ces pages sont coloriées, en teintes plates, avec la vivacité de ton qui plaît aux enfants. Une nouvelle, un roman, cinq histoires en images, des anecdotes, une poésie, des extraits des pages scientifiques « A travers le monde », parfois des modèles pour travaux manuels, enfin des jeux, devinettes, charades, bons mots, composent le numéro.

La plupart de ces articles sont communs à l'*Etoile* et à l'*Echo*. Mais ce sont les plus accessibles à tous que choisit ce dernier ; aussi, peut-on vraiment l'appeler un journal populaire.

Sa diffusion est considérable déjà ; il tire à 150 000 exemplaires, d'après les renseignements fournis par le récent Congrès du *Noël* (avril 1920). Ses directeurs voudraient le voir plus répandu encore. Nous nous associons pleinement à ces désirs, convaincus, après examen, que ce journal doit être dans les milieux populaires un excellent instrument d'apostolat.

« L'ACTION CATHOLIQUE »

Conseils à un recruteur de « petits prêtres »

La revue *Hostia* (juill.-août 1920) publie cette lettre de M. l'abbé BASTERRÈCHE, curé de Laguinge, en pays basque :

MON RÉVÉREND PÈRE,

... Parlez-nous souvent de Sœur Thérèse de l'Enfant Jésus : je crois que le bon Dieu l'a chargée de protéger les vocations. Que voulez-vous, mon Père, chacun a sa façon de faire. La mienne est la confiance en Sœur Thérèse; elle m'a réussi. En trois ans elle m'a donné onze vocations. J'ai au collège onze *petits prêtres*, comme je les appelle. Et ils sont à moi : je ne les vendrais pour rien au monde, ni eux moi. Le diable nous tracasse bien quelquefois; il y a des crises. Mais ce n'est rien. Ça sert à nous faire redoubler de ferveur. Et puis, Sœur Thérèse veille...

Utilité des Associations de prêtres natifs de la même paroisse

Seulement, quand un père de famille voit le nombre de ses enfants augmenter, il commence à avoir de grands soucis. Vous me voyez donc avec mes onze *petits prêtres*, surtout par ce temps de vie chère... Encore vois-je poindre à l'horizon une demi-douzaine d'autres marmots qui seront miens dans deux ou trois ans. Aussi, bien que confiant en Sœur Thérèse, je ne pouvais m'empêcher de *calculer*. Mais voici que Sœur Thérèse semble me donner sa réponse dans votre dernier numéro d'*Hostia* (nov.-déc. 1919) : c'est l'article du P. Delbrel, *Le recrutement du clergé par les associations de prêtres natifs de la même paroisse*.

Nous sommes quatre prêtres de Tardets. Immédiatement, je vais écrire à notre doyen d'âge, en lui envoyant l'article d'*Hostia;* et, s'il veut m'en croire, nous allons former l'*Association des Prêtres natifs de la paroisse de Tardets*.

J'ai eu le bonheur d'y prêcher, deux années de suite, la *Communion solennelle*. Chaque fois j'ai cueilli une vocation. Certes, ce n'est pas comme saint Pierre : pêcheur de poissons, il en attrapait à rompre les filets; pêcheur d'hommes, il en convertissait cinq mille à la fois. Moi je suis plus modeste : à chaque coup de filet je me contente d'un poisson, heureux quand il y est !

A Laguinge-Haux, où je suis curé, il n'y avait qu'un prêtre natif de la paroisse. En mai prochain il y en aura un autre, car j'ai un grand séminariste qui aura le bonheur à cette date de dire sa première Messe (1). Nous pourrons donc aussi former l'*Association des Prêtres natifs de la paroisse de Laguinge-Haux*. Cela nous aidera à protéger trois de mes onze *petits prêtres*, qui sont en même temps mes paroissiens.

Je forme mes enfants de la paroisse aussi *eucharistiquement* que possible. A peu près tous font la sainte communion deux fois par semaine, quelques unités tous les jours. Il s'agit d'éveiller en eux des vocations. Le proverbe dit : *Aide-toi, le ciel t'aidera*. Pour moi, le ciel, après Jésus-Eucharistie, c'est Sœur Thérèse.

Mes onze *petits prêtres* se répartissent de la manière suivante : Le premier va être ordonné prêtre le 22 mai. J'en ai un en seconde, un en troisième, un en quatrième, trois en cinquième, quatre en sixième. Maintenant, mon Révérend Père, il me faudrait quelques conseils pour leur direction selon leur âge.

Avec tous j'entretiens correspondance, surtout spirituelle. Tous passent chez moi pendant les grandes vacances. Les deux de ma paroisse natale restent le plus longtemps. Ceux de ma paroisse curiale (ils sont quatre), je les vois tous les jours. Les cinq autres me font plusieurs visites à tour de rôle. Je suis très bon pour eux, je les gâte beaucoup. Mais, après avoir gagné leur cœur, je demande d'eux qu'ils soient des modèles pour la piété et pour la conduite. Et Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui descend tous les jours dans leur cœur, l'obtient.

Hostia répond :

CHER MONSIEUR LE CURÉ,

Et vous demandez des conseils !... Des conseils, mais savez-vous que votre exemple en est un pour tous les curés, vicaires, professeurs, directeurs d'enfants et de jeunes gens ? Et quel conseil ! Conseil sage puisqu'il est le fruit de l'expérience; conseil réalisable, puisque vous l'avez réalisé; conseil persuasif, parce que les exemples entraînent; conseil encourageant, car vous êtes la preuve que le jour où vous auriez beaucoup d'imitateurs, l'angoissante question du recrutement sacerdotal serait une question résolue. Ah ! puissiez-vous être compris et imité de beaucoup.

Le vœu et la tradition de l'Église

Votre exemple, Monsieur le Curé, est d'ailleurs le vœu de l'Eglise. Multiples avaient été, sous Léon XIII et Pie X, ses exhortations à faire ce que vous faites. En 1912 encore (*Acta A. Sedis*, 31 juillet 1912), la *S. Cong. Consistoriale*, dans une circulaire aux évêques d'Italie, disait : « Il faut que les Ordinaires excitent le zèle des curés et des prêtres fervents pour que ceux-ci cherchent, dans leurs paroisses, des enfants d'un bon naturel, d'une intelligence suffisante et ayant de l'inclination pour les choses d'église; que, les ayant trouvés, ils en aient un soin spécial et les forment à la piété et à l'étude avec patience, amour, grande application, au moyen même de quelque secours temporel, afin que, si la voix de Dieu les appelle, ils puissent se trouver aptes et prêts à y répondre, et, le moment venu, entrer au Séminaire. » (1) Mais, de ce qui n'avait été qu'exhortations, voici que l'Eglise vient de faire un article du *Code canonique*, par conséquent une sorte de devoir. Le canon 1353 dit

(1) Ce séminariste est prêtre maintenant.

(1) Cette circulaire est en italien. Une traduction française en a été publiée dans le *Recrutement sacerdotal* de janvier 1913 et reproduite dans la *Revue du Clergé français*.

en propres termes : « Que les prêtres, surtout les curés, s'occupent avec sollicitude des enfants qui présenteraient des signes de vocation ecclésiastique : qu'ils aient le plus grand soin de les préserver de la contagion du siècle, de les former à la piété et aux premiers rudiments des lettres, de *faire éclore en eux le germe de la vocation divine.* » (1)

Puis, s'adressant aux évêques, dans le canon 1357, § 2, le *Codex* ajoute : « Que par-dessus tout l'évêque ait soin de visiter par lui-même son Séminaire ; de veiller avec sollicitude sur la formation soit littéraire, soit scientifique, soit ecclésiastique, qui est donnée aux élèves, et d'acquérir une connaissance exacte de leur caractère, de leur piété, de leur vocation et de leurs progrès, surtout à l'époque des ordinations. » Si telle doit être la sollicitude de l'évêque pour ses séminaristes alors qu'il les a pour ainsi dire à *l'ombre de ses ailes*, dans ce cloître quasi monastique qu'est le Séminaire, n'est-il pas évident qu'en les renvoyant pour trois mois de vacances à leurs curés il envoie à ceux-ci le devoir de veiller sur eux avec le même soin que lui ?

Et ce faisant, Monsieur le Curé, vous ne faites que continuer la tradition de l'Eglise. C'est autour du prêtre, surtout du pasteur, que l'Esprit-Saint se plut toujours à déposer dans les âmes ces *germes de vocation* que ce même prêtre a mission de discerner, de protéger et de faire éclore. N'est-il pas l'arbre de vie dont les provins doivent pousser à son ombre en attendant de le remplacer ? Pendant les premiers siècles, le clergé, sauf certains cas justifiés par une vertu éminente ou une indication providentielle, ne se recrutait ni ne se formait autrement. Ceux qui se sentaient inclinés au service des autels et qui en étaient reconnus dignes étaient agrégés sur place au clergé paroissial. Et c'est par une combinaison continuelle de l'étude et de la pratique qu'ils faisaient leur éducation cléricale. Ils montaient de degré en degré dans la hiérarchie, au fur et à mesure de leurs progrès et des fonctions vacantes. Or, on se mit de très bonne heure à admettre les enfants dans ce *presbytère-séminaire*. Dès le IVe siècle, les décrets des Papes et les canons des Conciles réglementent cet usage, ce qui suppose qu'il remonte plus haut encore. Les enfants ainsi agrégés recevaient la tonsure et l'ordre de lecteurs. Leur innocence en faisait les anges visibles du sanctuaire, leurs voix cristallines animaient le chant, les plus instruits lisaient devant le peuple les textes sacrés que l'évêque ou le prêtre devaient commenter dans l'homélie. Entre les heures canoniales, ils étudiaient, sous la direction des anciens, le latin et l'Ecriture Sainte. Enfin, par un séjour fréquent et souvent continuel sous le toit presbytéral, ils se formaient peu à peu aux observances quasi-religieuses de la vie ecclésiastique. Un jour, de lecteurs ils devenaient diacres, puis quelques-uns de ces diacres devenaient prêtres, enfin un prêtre devenait évêque : souvent le tout sur place, dans la même église. Ainsi saint Athanase finit-il patriarche dans cette église d'Alexandrie qui avait avec admiration entendu sa voix enfantine de lecteur.

Le développement des sciences a depuis longtemps rendu insuffisante cette formation empirique. Pour le ministère sacerdotal, comme pour la guerre, comme pour l'industrie, comme pour la marine, l'*école* doit précéder l'*apprentissage*. De là la concentration dans un Séminaire diocésain des *alumni* des diverses paroisses et le dépeuplement de leurs sanctuaires.

Mais vous, Monsieur le Curé, vous atténuez, selon vos moyens, ce dépeuplement, en mettant plus près de l'autel, pendant un an ou deux, les petits élus que vous destinez au Séminaire, et en leur adjoignant avec honneur pendant les vacances ceux que le Séminaire vous renvoie grandis en âge et en sagesse. Or, cette petite phalange de modernes lecteurs, chantres et acolytes, quand elle brille, comme chez vous, par sa modestie, sa piété, sa science naissante, n'est pas de peu d'édification pour les fidèles et pour les enfants du catéchisme : elle vaut presque un vicaire. C'est ce qui me fait dire que vous continuez la tradition de l'Eglise primitive.

La correspondance spirituelle avec les séminaristes

Aussi je ne me permettrai pas de vous donner des conseils : ce serait instruire plus sage que moi. Je ferai *semblant* cependant, parce que je suis sûr que cela vous fera plaisir. Encore me suffira-t-il pour cela de me rappeler un prêtre semblable à vous, auquel je dois ma vocation, et dont les procédés m'apparaissent aujourd'hui comme la méthode idéale de diriger les séminaristes en vacances.

D'abord, me dites-vous, vous entretenez correspondance avec vos *petits prêtres*, surtout correspondance spirituelle. En vacances, quand ils sont loin de la paroisse, la nécessité en est évidente. Pendant l'année, quand ils sont au Séminaire, l'utilité est très réelle. Sans doute, au Séminaire, vos *petits prêtres* ont d'excellents professeurs, de très bons surveillants, de prudents directeurs spirituels. Mais vous restez le *père de leur vocation*. A ce titre, vous devez garder la clé de leur cœur, afin de pouvoir intervenir avec chances de succès si cette vocation venait à péricliter. D'ailleurs, vous avez le droit et le devoir de contrôler la manière dont ils répondent aux soins de leurs maîtres, et, par là, de renforcer l'action de ceux-ci. Les notes et places hebdomadaires vous en fourniront périodiquement l'occasion toute naturelle. Votre protégé est-il un modèle ? Vous lui direz votre satisfaction ; mais à l'encens vous n'oublierez pas de mêler un grain de myrrhe, c'est-à-dire quelque remarque sur les côtés moins parfaits : la myrrhe empêche la corruption. Est-il paresseux, indiscipliné ? (on en voit) vous lui direz votre peine et au besoin votre courroux, sauf à mettre du baume sur la plaie, dans une lettre ultérieure, si vous avez eu la chance de faire saigner. Ainsi faisait saint Paul. Est-il un de ces laborieux obscurs qui travaillent beaucoup et gagnent peu ? oh ! soyez encourageant, encore et encore ; j'en sais qui doivent à de pareils encouragements de n'avoir pas renoncé à leur vocation et d'être aujourd'hui des prêtres très utiles. A tous les progrès demandés ou suggérés, vous donnerez pour but le sacerdoce, pour moyen la communion. Voilà le thème ordinaire de vos lettres : il est d'ordre moral, donc austère. Mais il conviendra d'en fleurir un peu la garniture. Nouvelles des parents, détails sur les camarades du catéchisme ou du patronage, récit d'une fête, perspective d'une excursion pour les prochaines vacances vous fourniront les fleurs de la guirlande. Et je sais avec quelle grâce vous saurez la tresser.

---

(1) *Dent operam sacerdotes, præsertim parochi, ut pueros, qui indicia præbeant ecclesiasticæ vocationis, peculiaribus curis a sæculi contagiis arceant, ad pietatem informent, primis litterarum studiis imbuant divinæque in eis vocationis germen foveant.*

Crises qui menacent les vocations

Mais il est deux ou trois périls qui menacent plus particulièrement la vocation des petits séminaristes. Il importe de les prévenir ou au moins de les combattre.

Crise de la puberté

Le premier est la crise de la puberté. Le jeune homme, à cet âge redoutable, semble obsédé et quelquefois possédé. Vous savez de quel démon. Quand ce jeune homme est un séminariste, en découvrant les difficultés de l'angélique vertu, comment ne serait-il pas tenté de se décourager ; et, s'il lui arrive de faiblir, ne se croira-t-il pas indigne de poursuivre sa vocation ? Aussi, vous tâcherez d'abord de l'arracher à lui-même pour qu'il ne devienne pas la proie de son imagination et de ses sens. Pour cela, vous le ferez venir assidûment au presbytère. Vous lui ménagerez des occupations intéressantes, des excursions avec ses camarades, un peu de travail scolaire, des lectures à la fois captivantes et pieuses comme serait l'histoire de Notre-Dame de Lourdes, la vie de saint Jean Berchmans, des récits de guerre ou d'exploration. Puis, vous veillerez attentivement, quoique discrètement, sur sa piété, orientant toujours ses intentions vers Dieu, lui rappelant doucement, à l'occasion, ses exercices de religion. Vous ne vous fâcherez ni de sa tristesse, ni de ses maussaderies, ni même de ses fautes. Donnez-lui à comprendre, par votre attitude, toute de douceur et d'indulgence, que vous n'ignorez pas ce qui se passe dans son âme, et que votre unique désir est de lui faire du bien. Néanmoins, tout en ne négligeant rien pour gagner sa confiance, ne veuillez pas être son confesseur exclusif. En ville, invitez-le à s'adresser à un autre et exigez qu'il le fasse au moins de temps en temps. A la campagne, s'il n'a que vous, emmenez-le souvent en visite chez un confrère voisin, et invitez-le à profiter de l'occasion pour changer de confesseur. De la sorte, votre pupille a toutes chances de sortir de la crise, conservé et aguerri, tandis que, livré à lui-même, il y aurait peut-être laissé son innocence pour longtemps et sa vocation pour toujours.

Crise de la simplicité

Un autre péril pourrait s'appeler la crise de la simplicité. Vos *petits prêtres* ont, en général, une origine modeste, très modeste peut-être. Par contre, la culture ecclésiastique va développer en eux, surtout si la nature est d'élite, le sens et le goût d'une distinction raffinée. N'est-il pas à craindre qu'en prenant conscience de cette disproportion ils n'en éprouvent un vague malaise, et que, fausse honte ou dégoût, ils n'aillent demander à une carrière profane ce faux éclat social qui les fascine ? La mésaventure est arrivée à plus d'un prêtre recruteur avec ses séminaristes. Elle ne vous arrivera pas avec les vôtres, Monsieur le Curé, si vous avez soin de leur inculquer une humilité solide, faite de piété et de raison, et si vous leur inspirez une profonde estime pour les grandeurs du sacerdoce. Faites-leur comprendre que la véritable distinction n'est ni dans les habits, ni dans les fonctions, ni dans les titres, mais dans les sentiments : *Moi, c'est moralement que j'ai mes élégances.* Faites-leur remarquer qu'en dépit de sa pauvreté actuelle le prêtre est encore le plus respecté des hommes, le vrai, l'indéfectible noble, le seigneur des âmes ; que son prestige échappe aux révolutions, parce qu'il est le ministre d'un prince dont le royaume n'est pas de ce monde. Répétez-leur quelquefois, par exemple à la nouvelle d'une défection, la parole de Jésus à ses apôtres : « Et vous, voulez-vous aussi vous en aller ? »

Certes, je ne dis pas, Monsieur le Curé, qu'en dépit de tout vous n'en perdrez pas quelqu'un. Jésus en a perdu un sur douze. Mais, au moins, serez-vous plus fondé à vous excuser comme lui en disant : « C'était un fils de perdition. »

L'esprit d'irréalité

Il est encore un péril, qui menace moins, il est vrai, l'existence de la vocation que son développement : c'est l'esprit d'*irréalité*, l'esprit livresque. Vous voyez venir ma pensée. Le commerce exclusif avec les livres, la croissance dans le monde clos des fictions littéraires atrophie le sens du réel et le goût de l'action. — Qu'importe ? dit-on. Ne suffit-il pas que le prêtre s'initie aux œuvres à vingt-cinq ans pendant son vicariat ? — Oh ! s'il ne s'agissait que de s'initier, je n'aurais pas grand'chose à dire. Mais vous n'avez peut-être pas remarqué combien les *œuvres*, chez le jeune séminariste, sont nourricières de la piété et l'attachent à sa vocation. Vous ne le chargeriez que de faire le catéchisme à trois gamins ignorants : aussitôt il sentira le besoin de prier pour eux et de leur donner l'exemple, le voilà plus pieux ; de se faire comprendre, le voilà plus réfléchi ; bientôt il se sera attaché à ses petits élèves : c'est un premier fil d'or qui va de son cœur à l'apostolat futur. Combien qui ne se seraient pas évadés de leur vocation si on avait su les y attacher par ce lien aimé du zèle !

Vous intéresserez donc vos *petits prêtres*, Monsieur le Curé, aux *œuvres* de votre paroisse. Si vous avez un patronage, vous leur y donnerez une fonction à chacun. N'auriez-vous que le catéchisme, comme il peut arriver à la campagne, c'est assez pour les occuper très utilement. Lorsque vous allez voir un malade, emmenez-en toujours quelqu'un ou quelques-uns avec vous. Ils vous assisteront dans les cérémonies liturgiques de l'Extrême-Onction, du saint viatique, des prières des agonisants. Ce sera plein d'édification pour la famille et de pieux intérêt pour eux. Mais ne vous bornez pas là : ayez-les avec vous, à part le moment de la confession, auprès du lit du malade. Qu'ils voient de leurs yeux ce qu'est un moribond. Qu'ils entendent ses paroles défaillantes et vos paroles de consolation : cela leur donnera de la mort des idées autrement réelles que les tirades des poètes. Puis faites-les approcher davantage : présentez-les au malade et mettez leur main dans la sienne ; qu'ils lui disent quelques mots de leur cœur et lui promettent une prière : ils en resteront émus et en emporteront malgré eux le germe d'une foule de réflexions salutaires.

Enfin, le dimanche, à la Messe et aux Vêpres, vous ne manquerez pas de les mettre bien en évidence aux yeux de la paroisse et de leur faire remplir toutes les fonctions compatibles avec la liturgie : service à l'autel, direction des enfants de chœur, chant, lecture de l'Evangile au peuple, récitation de la prière et du chapelet, que sais-je ? Qu'ils soient réellement vos petits clercs, vos *petits prêtres*, puisque ainsi vous les appelez. Cela achèvera de les affectionner à leur vocation.

Et, c'est par là que je termine, cela fixera sur eux le respect de leurs cadets du catéchisme, peut-être la sainte envie de quelques-uns...

LOUIS SEMPÉ, *S. J.*

LA POPULATION EN FRANCE

Mouvement au cours de l'année 1919 (1)

Le 18. 8. 20 a paru au Journal Officiel *(annexe au J. O., f. 59) la « statistique annuelle du mouvement de la population de la France d'après les registres de l'état civil au cours de l'année 1919, dans 77 départements (chiffres provisoires) ».*

Des départements qui ont subi l'invasion, seuls les Ardennes, la Meuse et les Vosges ont fourni au complet les bulletins d'état civil.

L'incertitude de l'évaluation du nombre des habitants (le dernier recensement remonte à 1911) rend très approximatifs les rapports habituels que l'on établit entre les nombres des mariages, des naissances, des décès et le nombre des habitants du territoire considéré. Aussi, du Tableau coté I au J. O.*, qu'on trouvera ci-après, ne donnons-nous pas ces rapports, trop arbitraires, qui, cette année, portent sur 1913, 1918 et 1919 ; mais nous reproduisons* in extenso *la première partie, le « Mouvement de la population en 1919 », qui est établi d'après le relevé des bulletins d'état civil :*

(1) *Cf. D. C.*, t. 3, pp. 447-448 : « Mouvement au cours de l'année 1918 » et références des études ou statistiques démographiques données par la *D. C.*, ou par les quatre revues documentaires d'avant-guerre de la Bonne Presse (*Questions Actuelles*, *Chronique de la Presse*, *Action Catholique* et *Revue d'Organisation et de Défense religieuse*). — Voir également *D. C.*, t. 3, pp. 663-664 : Religion et natalité (Vœux du Congrès de Nancy et travaux de la Commission de repopulation d'Eure-et-Loir) ; — *ibid.*, pp. 794-795 : Création d'une « Médaille de la famille française » (Décret 25. 6. 20).

La population de la France en 1919

DÉPARTEMENTS	POPULATION le 5 mars 1911	MOUVEMENT DE LA POPULATION EN 1919					
		Mariages	Divorces	Naissances d'enfants déclarés vivants	Mort-nés	Décès	Excédents des naissances ou des décès
Ain	342 482	4 482	83	3 713	143	6 250	— 2 537
Aisne	530 226	»	»	»	»	»	»
Allier	406 291	4 964	104	3 406	139	7 258	— 3 852
Alpes (Basses-)	107 231	1 100	13	1 066	53	2 100	— 1 034
Alpes (Hautes-)	105 083	1 119	7	1 263	46	1 863	— 600
Alpes-Maritimes	356 338	3 776	142	3 880	299	7 126	— 3 246
Ardèche	331 801	4 401	40	3 631	173	6 223	— 2 592
Ardennes	318 896	»	»	»	»	»	»
Ariège	198 725	2 057	34	1 564	65	3 494	— 1 930
Aube	240 755	3 517	206	2 943	143	5 009	— 2 066
Aude	300 537	3 973	66	3 112	144	5 377	— 2 265
Aveyron	369 448	4 307	37	3 843	195	6 426	— 2 583
Belfort (Territoire de)	101 386	1 232	43	1 115	67	1 561	— 446
Bouches-du-Rhône	805 532	10 109	426	11 484	454	19 284	— 7 800
Calvados	396 318	5 575	185	6 038	262	7 843	— 1 805
Cantal	223 361	2 475	27	2 471	81	3 564	— 1 093
Charente	347 061	4 666	112	3 497	146	6 372	— 2 875
Charente-Inférieure	450 871	5 772	147	5 138	293	8 433	— 3 295
Cher	337 810	4 408	50	3 310	131	5 961	— 2 651
Corrèze	309 646	4 011	43	3 113	114	4 990	— 1 877
Corse	288 820	2 773	44	3 721	79	5 389	— 1 668
Côte-d'Or	350 044	4 233	155	3 885	152	7 186	— 3 301
Côtes-du-Nord	605 523	8 053	65	9 632	430	10 685	— 1 053
Creuse	266 188	2 487	42	2 040	68	4 140	— 2 100
Dordogne	437 432	5 931	73	4 805	199	7 857	— 3 052
Doubs	299 935	3 795	90	4 325	212	5 293	— 968
Drôme	290 894	3 810	58	2 896	152	5 708	— 2 812
Eure	323 763	4 525	221	4 564	210	6 416	— 1 852
Eure-et-Loir	272 255	4 115	129	3 453	156	5 073	— 1 620
Finistère	809 771	12 896	78	13 984	629	12 957	+ 1 027
Gard	413 458	5 477	82	4 817	241	8 158	— 3 341
Garonne (Haute)	432 126	5 727	117	4 495	181	8 935	— 4 440

DÉPARTEMENTS	POPULATION le 5 mars 1911	MOUVEMENT DE LA POPULATION EN 1919					
		Mariages	Divorces	Naissances d'enfants déclarés vivants	Morts-nés	Décès	Excédents des naissances ou des décès
Gers	221 994	2 213	57	1 675	78	4 503	— 2 828
Gironde	829 095	11 386	346	9 779	533	17 253	— 7 474
Hérault	480 484	6 822	129	6 081	294	9 519	— 3 438
Ille-et-Vilaine	608 098	9 219	94	8 245	392	10 737	— 2 492
Indre	287 673	3 541	44	2 760	118	4 600	— 1 840
Indre-et-Loire	341 205	5 002	112	4 115	221	6 905	— 2 790
Isère	555 911	6 933	160	5 425	277	10 553	— 5 128
Jura	252 713	3 068	72	3 082	150	4 695	— 1 613
Landes	288 902	2 991	18	2 840	119	4 470	— 1 630
Loir-et-Cher	271 231	3 836	74	3 053	145	4 888	— 1 835
Loire	640 549	9 280	225	7 731	484	11 533	— 3 802
Loire (Haute-)	303 838	3 658	43	3 135	143	5 063	— 1 928
Loire-Inférieure	669 920	9 492	215	8 404	380	12 931	— 4 527
Loiret	364 061	5 627	116	4 392	180	6 909	— 2 517
Lot	205 769	2 221	28	1 610	63	4 166	— 2 556
Lot-et-Garonne	268 083	3 278	83	2 148	116	5 322	— 3 174
Lozère	122 738	1 442	5	1 450	66	2 040	— 590
Maine-et-Loire	508 149	6 901	140	5 771	237	9 805	— 4 034
Manche	476 119	6 049	100	6 994	347	8 516	— 1 522
Marne	436 310	»	»	»	»	»	»
Marne (Haute-)	214 765	2 703	57	2 695	120	4 536	— 1 841
Mayenne	297 732	4 154	59	3 838	187	5 358	— 1 520
Meurthe-et-Moselle	564 730	»	»	»	»	»	»
Meuse	277 955	»	»	»	»		»
Morbihan	578 400	7 652	42	9 459	436	10 035	— 576
Nièvre	299 312	3 615	80	2 655	111	5 826	— 3 171
Nord	1 961 780	»	»	»	»	»	»
Oise	411 028	»	»	»	»	»	»
Orne	307 433	4 133	100	3 684	168	5 874	— 2 190
Pas-de-Calais	1 068 155	»	»	»	»	»	»
Puy-de-Dôme	525 916	6 018	96	4 665	220	9 692	— 5 027
Pyrénées (Basses-)	433 318	4 059	39	5 433	200	7 372	— 1 939
Pyrénées (Hautes-)	206 105	1 966	39	2 138	117	4 030	— 1 892
Pyrénées-Orientales	212 986	3 035	55	2 801	128	3 655	— 854
Rhône	915 581	11 526	373	10 409	559	16 934	— 6 525
Saône (Haute-)	257 606	3 163	79	2 908	135	4 403	— 1 495
Saône-et-Loire	604 446	8 254	119	6 754	288	10 397	— 3 643
Sarthe	419 370	6 019	193	5 605	267	9 419	— 3 814
Savoie	247 890	2 558	40	2 919	124	4 839	— 1 920
Savoie (Haute-)	255 137	2 692	34	3 067	136	4 731	— 1 664
Seine	4 154 042	66 355	3 440	57 961	3 871	74 406	— 16 445
Seine-Inférieure	877 383	13 719	595	15 892	893	19 164	— 3 272
Seine-et-Marne	363 561	5 497	170	4 084	203	6 737	— 2 653
Seine-et-Oise	817 617	12 799	389	10 294	468	16 888	— 6 594
Sèvres (Deux-)	337 627	4 743	52	3 835	118	5 901	— 2 066
Somme	520 161	»	»	»	»	»	»
Tarn	324 090	4 435	54	2 862	137	5 677	— 2 815
Tarn-et-Garonne	182 537	2 204	31	1 545	80	3 558	— 2 013
Var	330 755	4 486	140	3 548	199	8 767	— 5 219
Vaucluse	238 656	3 369	112	2 457	143	4 992	— 2 535
Vendée	438 520	5 994	65	5 390	187	7 503	— 2 113
Vienne	332 276	4 368	54	3 610	146	5 579	— 1 969
Vienne (Haute-)	384 736	5 079	81	4 145	143	6 485	— 2 340
Vosges	433 914	»	»	»	»	»	»
Yonne	303 889	3 887	89	2 955	150	6 586	— 3 631
Totaux pour 77 départements :							
Année 1919	33 079 103	447 207	11 657	403 502	19 934	620 683	— 217 181
Année 1918	33 079 103	177 822	8 121	399 041	18 791	788 616	— 389 575

DÉPARTEMENTS	POPULATION le 5 mars 1911	MOUVEMENT DE LA POPULATION EN 1919					
		Mariages	Divorces	Naissances d'enfants déclarés vivants	Mort-nés	Décès	Excédents des naissances ou des décès
Ardennes	318 896	3 289	60	2 452	143	4 741	— 2 289
Meuse	277 955	2 351	71	1 889	102	3 068	— 1 179
Vosges	433 914	5 517	145	5 536	290	7 202	— 1 666
Bas-Rhin	700 938	9 795	»	11 296	297	10 416	+ 880
Haut-Rhin	517 865	6 264	»	6 531	221	6 947	— 416
Moselle	655 211	7 918	»	10 365	286	9 193	+ 1 172
Alsace-et-Lorraine	1 874 014	23 977	»	28 192	804	26 556	+ 1 636

Suivent diverses considérations statistiques :

Balance des naissances et des décès

L'année 1919 se solde par un excédent de 217 181 décès contre 389 575 en 1918. L'année 1913 avait donné un excédent de 17 366 naissances. Cet excédent considérable des décès sur les naissances pour 1919 provient presque exclusivement du premier semestre. Les 217 181 décès en excédent se répartissent, en effet, comme suit : 192 052 dans le premier semestre et 25 129 dans le second semestre. En 1918, les 389 575 décès en excédent se répartissent de la façon suivante : 117 491 au premier semestre et 272 084 au deuxième semestre. Les excédents de décès plus élevés du deuxième semestre 1918 et du premier semestre 1919 sont imputables à l'épidémie de grippe...

La diminution du nombre des naissances est, malgré tout, la principale cause du déficit constaté en 1919. Si, en effet, le chiffre des décès n'accuse qu'une légère augmentation de 1913 à 1919 (620 683 au lieu de 587 445), le nombre des enfants enregistrés vivants a diminué de 608 690 en 1913, à 403 502 seulement en 1919. D'une année à l'autre, le déficit est donc d'environ 205 000 naissances vivantes, alors que l'excédent des décès, en 1919, est de 217 000...

En 1913, on avait enregistré des excédents de naissances dans 41 départements. En 1918, on a constaté partout des excédents de décès ; en 1919, le Finistère donne un chiffre de naissances qui dépasse celui des décès (excédent 1 027).

Les deux tableaux ci-après permettent de comparer les excédents annuels des naissances sur les décès dans plusieurs pays d'Europe. Ils font ressortir que dans notre pays la faiblesse de la natalité détermine une situation tout particulièrement grave.

Si l'on considère les pays belligérants, on peut constater que, seules, la Belgique, la Hongrie et la France accusent des excédents de décès pendant les années de guerre. Mais en Belgique, ces excédents de décès n'ont commencé à se produire qu'en 1916, alors qu'ils sont apparus dès 1914 en France. En Angleterre et dans l'empire allemand, les excédents de naissances ont diminué de façon considérable ; mais, par suite du maintien d'une natalité supérieure à celle de la France, ils n'ont point encore fait place à des excédents de décès. En 1916, par exemple, alors que l'on enregistrait en France un nombre de décès supérieur de 292 000 à celui des naissances, l'excédent des naissances sur les décès était encore de 277 000 en Angleterre et de 69 000 environ en Allemagne.

L'excédent annuel moyen des naissances pour 10 000 habitants était, dans la période 1906-1910, de 7 en France, de 87 en Belgique, de 115 en Italie, de 116 en Angleterre, de 145 dans l'empire allemand. En 1916, en France, l'excédent moyen des décès sur les naissances atteignait 85 pour 10 000 habitants. En Belgique, la proportion correspondante était de 4 pour 10 000 habitants. Au contraire, en Allemagne et en Angleterre, on constatait que, pour 10 000 habitants, la proportion des excédents de naissances sur les décès s'élevait encore respectivement à 10 et à 65.

Excédent annuel des naissances sur les décès (1) dans divers pays (nombres absolus)

ANNÉES	FRANCE (77 départements)	EMPIRE ALLEMAND	ESPAGNE	HONGRIE (Ancien territ.)	BELGIQUE (a)	ANGLETERRE et GALLES	PAYS-BAS	ITALIE	NORVÈGE	SUÈDE
1909	— 5 976	884 055	183 850	249 597	49 975	396 469	90 483	377 371	29 766	54 967
1910	40 666	879 113	190 817	252 210	55 253	414 715	88 910	461 951	29 548	58 485
1911	— 44 306	740 431	161 918	208 271	43 542	353 377	79 745	350 734	30 086	55 643
1912	29 515	839 887	211 563	274 169	51 052	385 800	95 622	498 197	28 800	52 899
1913	17 366	833 800	168 501	234 751	52 344	376 915	97 674	458 516	29 367	53 476
1914	— 53 327	766 011	157 867	240 767	40 849	362 354	99 092	470 736	28 560	51 262
1915	— 267 340	362 888	178 983	— 40 466	21 519	252 351	87 810	368 040	25 887	39 627
1916	— 292 655	68 817	157 338	»	— 2 646	277 303	89 261	159 779	31 693	43 531
1917	— 269 838	»	136 417	»	— 34 312	169 424	86 216	»	30 867	43 304
1918	— 389 575	»	— 83 064 (b)	»	— 64 175	50 782	»	»	»	13 556
1919	— 217 181	»	»	»	»	188 426	»	»	»	»

(a) Non compris la Flandre occidentale. — (b) Excédent des décès dus à la forte épidémie de grippe.

(1) Rappelons ici à nos lecteurs que les rapports statistiques du min. Travail (cf. *J. O.*, 10. 2. 19, et *D. C.*, t. 1er, p. 219) ne font pas état des décès enregistrés par les autorités militaires pendant les années de guerre. (Note de la *D. C.*)

Excédent annuel moyen des naissances sur les décès pour 10 000 habitants dans divers pays

PÉRIODES	FRANCE	EMPIRE ALLEMAND	AUTRICHE (Ancien territoire.)	HONGRIE (Ancien territoire.)	BELGIQUE	ANGLETERRE et GALLES	PAYS-BAS	ITALIE	NORVÈGE	SUÈDE	ESPAGNE
1881-1885	25	113	79	116	102	141	134	106	140	119	52
1886-1890	11	121	88	115	91	125	131	103	138	124	49
1891-1895	1	130	95	98	88	118	133	105	135	108	50
1896-1900	13	147	116	115	109	115	150	110	146	108	54
1901-1905	18	149	113	110	107	121	155	106	141	106	92
1906-1910	7	141	113	115	87	116	152	115	124	111	92
1911-1915	— 20 (*a*)	104	102 (*c*)	85	— 60 (*b*)	93	149	121	118	91	84
1916	— 85 (*a*)	10	»	»	— 4 (*b*)	65	136	44	126	75	76
1917	— 81 (*a*)	»	»	»	— 51 (*b*)	34	129	»	120	74	65
1918	— 118 (*a*)	»	»	»	— 96 (*b*)	1	77	»	»	24	»
1919	— 67 (*a*)	»	»	»	»	47	»	»	»	»	»

(*a*) Pour les 77 départements non envahis. — (*b*) Non compris la Flandre occidentale. — (*c*) Période 1911-1913.

Mariages

Le nombre total des mariages enregistrés dans les 77 départements est passé de 247 880 en 1913 à 177 822 en 1918 et 447 207 en 1919. Pour 100 mariages célébrés en 1918, il y en a eu 250 en 1919, et pour 100 mariages célébrés en 1913 il y en a eu 179 en 1919.

Les 177 822 mariages de 1918 se répartissent uniformément entre les deux semestres : 88 254 et 89 568 respectivement pour le premier et le second. En 1919, au contraire, on compte 161 433 mariages au premier semestre et 285 774 au second, c'est-à-dire que pour 100 mariages célébrés dans les six premiers mois il y en a eu 176 célébrés dans les six derniers mois de l'année. Cet accroissement considérable est dû à la démobilisation des jeunes classes comptant un grand nombre de célibataires : cette démobilisation a eu lieu à partir du début d'août...

Divorces

Le chiffre des divorces était de 12 344 en 1913 pour les 77 départements considérés ; il s'est abaissé jusqu'en 1915. Depuis cette date, il remonte : il a atteint 8 121 en 1918 et 11 657 en 1919. Le second semestre de 1919 (6 971) l'emporte de beaucoup sur le premier (4 686), soit environ 150 divorces au second semestre contre 100 au premier.

Par rapport aux chiffres de population évalués au milieu de chaque année, la proportion des nouveaux divorcés pour un million d'habitants est de : 495 en 1918 et de 720 en 1919, au lieu de 746 en 1913.

Enfants nés vivants

Le nombre des enfants déclarés vivants dans les 77 départements est passé de 604 811 en 1913 à 399 041 en 1918 et 403 502 en 1919. On voit que, par rapport à 1913, le déficit est resté sensiblement le même en 1918 et 1919, 200 000 environ. Mais, tandis que les deux semestres de 1918 se comportent uniformément, enregistrant respectivement 198 586 et 200 455 naissances vivantes, le second semestre de 1919 avec 234 811 naissances l'emporte de beaucoup sur le premier, qui compte 168 691 enfants nés vivants. Le rapport de ces deux nombres est de 139 pour 100 ; il accuse par conséquent un accroissement de la natalité de plus d'un tiers d'un semestre à l'autre. Cet accroissement peut être attribué aux démobilisations anticipées qui, dès le mois de décembre 1918, se sont manifestées soit sous forme de renvoi d'agriculteurs à la terre soit sous forme de sursis ; les permissions plus fréquentes ont pu aussi avoir eu une influence. Quant à la démobilisation générale, elle n'a pu faire sentir son action en 1919...

Par rapport au chiffre de la population, la natalité a passé par un minimum en 1916 (94 p. 10 000 habitants). Elle s'est élevée à 104 en 1917, à 121 en 1918 et 124 pour 10 000 habitants en 1919.

Observations générales

D'après les évaluations que l'on a tentées dans le précédent rapport relatif au mouvement de la population dans les années 1914 à 1917, le nombre des Français du sexe masculin qui, dans une quinzaine d'années, vers 1935, seront âgés de seize à soixante-cinq ans, se trouvera inférieur de 2 millions environ au chiffre qu'a fourni le recensement de 1911, 12 300 000, c'est-à-dire que la population adulte masculine apte à fournir un travail productif aura diminué d'un sixième.

Ces évaluations avaient été basées sur l'hypothèse qu'en 1918 et 1919 l'excédent des décès sur les naissances serait moindre qu'en 1916 et 1917; c'est le contraire qui s'est produit en raison des épidémies de grippe, de sorte que le déficit sera supérieur à ce qui avait été prévu en 1918.

La population de la France sur l'ancien territoire a notablement diminué au cours de la guerre ; même avec l'Alsace et la Lorraine réintégrées, le nombre des habitants sera encore inférieur à ce qu'il était en 1911. Au contraire, les pertes de l'Allemagne ont été largement compensées par les excédents de naissances de la période 1911-1916 : la population de ce pays ne sera amoindrie que du fait des cessions de territoires ; la population du Royaume-Uni aura augmenté d'environ 2 millions d'habitants.

Aux pertes qu'aura subies la masse des travailleurs masculins s'ajoute d'ailleurs un déficit inévitable du rendement des travailleurs survivants, à cause du grand nombre des invalides de la guerre. Comme on l'a indiqué dans le précédent rapport, la réduction portera principalement sur la population rurale.

Paris, le 1er juillet 1920.

Le directeur de la statistique générale de la France,
LUCIEN MARCH.

Le ministre du Travail,
JOURDAIN.

Imp. P. FERON-VRAU, 3 et 5, rue Bayard, Paris, VIIIe. — *Le gérant :* A. FAIGLE.